

Rapport Annuel 2023-2024





Table des Matières

Liste des sigles	3
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	6
MOTS DE LA COMMISSION	7
INTRODUCTION	8
A- CADRE INSTITUTIONNEL ET PLAN D’ACTION	10
A.1 CNMP : CRÉATION, ATTRIBUTIONS ET ORGANISATION	10
Le Secrétariat Technique (ST)	11
La Direction Administrative et Financière (DAF)	12
La Direction de Coordination des Commissions Départementales des Marchés Publics (DCCDMP)	12
Les Commissions Départementales des Marchés Publics (CDMP)	12
A.2 : LES OBJECTIFS ET PRIORITÉS POUR L’ANNÉE 2023-2024	13
B : LA REGULATION DES MARCHÉS PUBLICS	18
B 1. Les avancées relatives au cadre légal et réglementaire	18
B 2. Les réalisations de renforcement institutionnel (PAGEFIS)	20
C. LE CONTRÔLE A PRIORI DES MARCHÉS PUBLICS	22
C 1 Les Plans Annuels de Passation de Marchés publics (PAPMP)	23
C 1.1 Répartition des projets de marchés des PAPMP des autorités contractantes	23
C1.2. RÉPARTITION DES PROJETS DE MARCHÉS DES PAPMP DES AUTORITÉS CONTRACTANTES PAR NATURE DE MARCHÉS	28
C.1.3 Répartition des projets de marchés pour chaque catégorie d’institution	30
C 1.4 RÉPARTITION DES PROJETS DE MARCHÉS DES PAPMP PAR MODE DE PASSATION	40
C.1.5 Répartition des projets des PAPMP par source de financement et contrôle à priori de la CNMP	42
C 3. LE SUIVI DE L’EXECUTION DES MARCHÉS PUBLICS	44
C 3.1. Les objectifs des missions de suivi	44
C 3.2. L’approche méthodologique adoptée	45
C 3.3. Les missions de suivi réalisées au cours de l’exercice administratif	47
C.4 : Marchés validés par la CNMP au cours de l’exercice 2023-2024	47
C 4.1 Les marchés validés par catégorie d’institution	48
C 4.2 Les marchés validés par catégories d’institution et Valeur	48



C 4.3 Les marchés validés par la CNMP selon leur nature	50
C 4.4 Les marchés validés suivant leur mode de passation	51
C 4.5 Les marchés validés par catégorie d'institutions suivant leur mode de passation et Valeur de marchés.....	52
C 4.6 Répartition des marchés validés par source de financement.....	53
C.5 LE CONTRÔLE A POSTERIORI DES MARCHÉS PUBLICS	55
C 5.1 Activités relatives aux statistiques	55
C 5.2 Contexte et contraintes rencontrées / Missions d'audit 2023-2024.....	56
C 5.3 Leçons tirées.....	56
D. FORMATION ET COMMUNICATION	56
D 1. FORMATION.....	56
D 1.1. Objectifs poursuivis	57
D 1.2. Catégories et description des activités de formation réalisées.....	57
II : Visite au Québec pour un séminaire de perfectionnement et d'échange d'expertise en gestion de marchés publics ;.....	59
III : Accompagnement pour la pérennisation des actions.....	59
D.1.3 Formation continue	60
D.1.4 Activités de stage	60
D.1.5 Fonctionnement de la chaire	61
D 2. Communication.....	65
D2.1 Types d'activités de communication réalisées.....	65
D. 2.2 Objectifs poursuivis	66
D. 2. 3. Les activités réalisées au titre de la communication.....	66
E. LES ACTIVITÉS DES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES DES MARCHÉS PUBLICS	66
E.1 Les activités réalisées par la DCCDMP pour l'exercice fiscal 2023-2024	67
E.1.1 Fin de mandat des membres des CDMP et recrutement des nouvelles CDMP.....	67
E.1.2 Autres activités	70
E.2 Les activités réalisées par les CDMP pendant l'exercice fiscal 2023-2024.....	71
E.2.1 Célébration du 19ème anniversaire de la CNMP par les CDMP	71
F. LES RESSOURCES.....	72
F.1. Ressources humaines	72
F 1.1 Service du personnel.....	72



F 1.2 Service de la comptabilité.....	73
F 1 3 Service de la logistique.....	74
F.2. Ressources matérielles.....	75
F.3. Ressources Financières.....	76
Conclusion	78
ANNEXES.....	79



Liste des sigles

AGD	Administration Générale des Douanes
ANAP	Agence Nationale des Aires Protégées
ANH	Archives Nationales d'Haïti
AAN	Autorité Aéroportuaire Nationale
ANARSE	Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Énergie
BRH	Banque de la République d'Haïti
BNH	Bibliothèque Nationale Haïti
BONFED	Bureau de l'Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement
BMPAD	Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement
BME	Bureau des Mines et de l'Energie
BSESP	Bureau du Secrétaire d'Etat à la Sécurité Publique
BHDA	Bureau Haïtien du Droit d'Auteur
CAN	Centre Ambulancier national
CFI	Centre de Facilitation des Investissements
CTPEA	Centre de Technique de Planification et d'Économie Appliquée
CNIGS	Centre National de l'Information Géospatiale
CNE	Centre National des Équipements
CONALD	Commission Nationale de Lutte contre la Drogue
CNMP	Commission Nationale des Marchés Publics
CMEP	Conseil de Modernisation des Entreprises Publiques
CEP	Conseil Électoral Provisoire
CNAL	Conseil National D'Assistance Légale
CONATEL	Conseil National des Télécommunications
CSPJ	Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire
CSCCA	Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif
DTS	Dignité Transport Scolaire
DZF	Direction des Zones Franches
DGI	Direction Générale des Impôts
DGB	Direction Générale du Budget



DNL	Direction Nationale du Livre
EMA	École de la Magistrature
ENAF	École Nationale d'Administration Financière
ENS	Ecole Normale Supérieure
EDH	Électricité D'Haïti
EPPLS	Entreprise Publique de Promotion de Logements Sociaux
FAES	Fonds d'assistance Économique et Sociale
FNE	Fonds National de l'Éducation
IGF	Inspection Générale des Finances
IBESR	Institut du Bien-Être Social et de Recherches
IHSI	Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
INAGHEI	Institut National d'Administration, de Gestion et des Hautes Études Internationales
INFP	Institut National de Formation Professionnelle
INARA	Institut National de la Réforme Agraire
LNBT	Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du développement Rural
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation Professionnelle
ME	Ministère de l'Environnement
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MCOM	Ministère de la Communication
MCC	Ministère de la Culture et de la Communication
MD	Ministère de la Défense
MJSAC	Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique
MJSP	Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération externe
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population



MAE	Ministère des Affaires Etrangères
MAHVE	Ministère des Haïtiens Vivant à l'Étranger
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transport et Télécommunication
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
MT	Ministère du Tourisme
MUPANAH	Musée du Panthéon National Haïtien
OAVCT	Office Assurance Véhicules Contre Tiers
OPC	Office de la Protection du Citoyen
OMRH	Office de Management et des Ressources Humaines
OPH	Office des Postes d'Haïti
ONA	Office National d'Assurance Vieillesse
ONI	Office National d'Identification
ONM	Office National de la Migration
ONAPE	Office National de Partenariat en Éducation
PNH	Police Nationale d'Haïti
PNCS	Programme National de Cantines Scolaires
RNH	Radio Nationale d'Haïti
RUEH	Rectorat de l'Université d'État d'Haïti
SNGRS	Service National de Gestion de Résidus Solides
SONAPI	Société Nationale du Parc Industriel
TNH	Télévision Nationale d'Haïti
UCREF	Unité Centrale de Renseignements Financiers
UCLBP	Unité de Construction de Logement et de Bâtiments Publics
ULCC	Unité de Lutte contre la Corruption



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'année 2024 qui marque la double décennie de la Commission Nationale des Marchés Publics a été celle de la consolidation des acquis. Jamais autant de plans de marchés n'ont été enregistrés, passant de soixante-seize (76) pour l'exercice 2022-2023 à quatre-vingt-seize (96) pour l'exercice 2023-2024, soit une augmentation de 26,3%.

En dépit du phénomène de l'insécurité qui perturbe sérieusement le fonctionnement des services publics, le cadre normatif et réglementaire du système national de passation des marchés publics jouit d'une meilleure reconnaissance et appropriation par les acteurs de la commande publique. Nous en voulons pour preuve l'augmentation significative du nombre de marchés dûment enregistrés depuis la publication de la circulaire 008 du 5 septembre 2022 ; la prolifération des séances de formation à tous les niveaux ; la célérité du traitement des dossiers des marchés publics acheminés à la CNMP par les autorités contractantes ; un meilleur ciblage des audiences qui reçoivent sous une forme ou sous une autre des messages ou informations sur les marchés publics mais également sur les actions engagées par l'institution.

Ce travail est en train de donner de précieux fruits. Le système progresse en ce sens que les efforts de la Commission pour la constitution d'une masse critique de connaisseurs en marchés publics n'ont pas été vains. De plus, les dossiers de marchés soumis pour validation à la CNMP sont mieux préparés. Autant dire, le système se porte mieux.

Les deux axes d'intervention, régulation et contrôle, participent pour une large part aux avancées notables qui sont signalées plus haut. En effet, la CNMP n'a cessé d'explorer de nouvelles pistes pour proposer aux décideurs les mesures adéquates susceptibles de rendre le système plus intègre, avec l'éthique pour boussole et la transparence comme levier d'actions.

C'est en référence aux principes de redevabilité et de transparence que la Commission soumet à l'appréciation du public le présent rapport. Qu'il y trouve d'utiles renseignements sur l'ensemble des activités du système haïtien de passation des marchés publics pour l'exercice administratif 2023-2024.

La Commission Nationale des Marchés Publics renouvelle son engagement à œuvrer pour une meilleure efficacité des dépenses publiques, ce, pour la pleine et entière satisfaction des citoyennes et des citoyens haïtiens.



MOTS DE LA COMMISSION

La Commission Nationale des Marchés Publics a le plaisir de rendre public son rapport annuel de l'exercice administratif 2023-2024. Ce document présente le cadre organisationnel de l'institution, son plan d'action annuel et les différentes réalisations en matière de contrôle a priori et a posteriori, de régulation et de renforcement du système national de passation des marchés publics. Certains objectifs formulés dans le plan d'actions n'ont pas été atteints, en raison de l'insécurité et de l'instabilité politique qui ont marqué l'exercice. Toutefois, les réalisations de l'institution témoignent de sa résilience et de sa capacité à trouver un mode de fonctionnement lui permettant d'obtenir des résultats appréciables.

La CNMP se réjouit de compter en son sein des agents dévoués à la cause du service public, qui bravent les dangers des plus inquiétants de l'existence, en travaillant dans un environnement sécuritaire fragile où même les forces répressives de l'État se sont trouvés, à bien des égards, dépassés par la violence armée. Le bilan de cette année reflète les importants efforts et sacrifices du personnel de l'institution. Il a également été rendu possible grâce au soutien du bureau du Premier Ministre, du Secrétariat général de la Primature, ainsi que de trois partenaires techniques et financiers, l'Office des Nations-Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), la Banque Interaméricaine de Développement (BID) et la Banque Mondiale (BM). La Commission ne ménage pas ses mots pour remercier ses agents publics, ainsi que les différents acteurs susmentionnés, pour leur engagement à la cause du bien public, dans le domaine de la commande publique.

L'institution structure ses interventions autour de cinq axes prioritaires : le renforcement institutionnel, le développement des capacités des acteurs du système national de passation de marchés publics, la régulation du système, le contrôle de l'exécution des marchés publics et les actions de communication externe. Les données relatives aux plans annuels de passation de marchés, aux demandes d'avis conforme et à d'autres indicateurs traduisent un secteur fortement affecté par les contraintes de la conjoncture. Les autorités contractantes et les opérateurs économiques ont ainsi été confrontés à d'importantes difficultés, liées d'une part à l'insécurité généralisée et d'autre part à l'instabilité politique.

Dans ce contexte de crises multidimensionnelles qui perturbent à la fois les processus de passation et d'exécution des marchés publics, la dématérialisation de la commande publique apparaît comme une nécessité de plus en plus pressante.



INTRODUCTION

La Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) occupe une position centrale dans le système national de passation et de gestion des marchés publics en Haïti. En tant qu'autorité de régulation et de contrôle, elle est investie de la mission fondamentale de garantir la transparence, l'efficacité des dépenses publiques et le libre accès à la commande publique. Cette responsabilité implique non seulement la régulation et la surveillance des processus de passation, mais aussi l'accompagnement des acteurs du système pour assurer une mise en œuvre conforme des normes et règlements en vigueur.

L'exercice administratif 2023-2024 a été marqué par des défis considérables ainsi que des réalisations notables, fruit de grands efforts consentis par les différentes unités et directions de la CNMP. Celles-ci ont joué un rôle crucial dans l'atteinte des objectifs institutionnels et dans le renforcement des capacités du système national de passation des marchés publics. Elles ont collaboré étroitement pour améliorer la mise en œuvre du cadre légal et réglementaire, garantir le respect des normes et des procédures, et fournir un soutien technique aux différents acteurs dudit système.

Les efforts combinés de ces unités ont permis d'atteindre des résultats tangibles malgré les difficultés considérables rencontrées au cours de l'exercice. Leur travail a été déterminant au niveau de l'accompagnement des acteurs locaux, dans le renforcement des capacités et dans la promotion d'une culture de bonne gestion des fonds publics. En consolidant leurs actions, les différentes unités et directions de la CNMP ont non seulement assuré une meilleure conformité aux exigences légales, mais aussi favorisé une meilleure communication avec les parties prenantes, dans le cadre de la passation des marchés publics.

Le rapport annuel de l'exercice fiscal 2023-2024 reflète les contributions substantielles et les réussites collectives des unités et directions de la CNMP, sous le leadership remarquable de la Commission. Il met en lumière l'impact de leur travail sur la gestion des marchés publics et sur le renforcement du cadre de gouvernance. Pendant l'exercice 2023-2024, la CNMP a été obligée de cesser de fréquenter son local situé à Port-au-Prince (#1, angle de l'avenue Christophe et de la Rue 6), de mars 2024 à fin juin 2024. Une salle de près d'une trentaine de mètres carrés à Pétion-Ville lui a été empruntée par l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP). L'exiguïté de l'espace attribué a réduit la capacité d'accueil de la CNMP et ne lui a pas permis de recevoir, au cours de cette période, la totalité de son personnel. Un système de rotation a été mis en place pour assurer un suivi efficace de l'exécution des tâches.

Ainsi l'exercice administratif est-il jalonné d'événements malheureux : 'pays lock', paralysie des activités, impossibilité d'alimentation en carburant des stations d'essence rendant inopérantes toutes activités pendant plusieurs semaines. Parallèlement, même durant les jours qu'on pourrait difficilement qualifier d'embellie, il était risqué de se déplacer à cause de l'insécurité. Certains



endroits ont été classés comme des zones à haut risque, et beaucoup d'institutions qui s'y trouvaient logés ont jugé plus sage de reloger leur personnel dans d'autres quartiers moins exposés aux incursions des gangs armés qui entourent la Capitale. La situation pendant cette période n'était pas propice à la réalisation certaines activités programmées dans le plan d'actions. En dépit de tout, la CNMP réussit à réaliser celles qui correspondent aux actions de contrôle, de régulation et de formation, tout en poursuivant certains projets de renforcement institutionnel et de développement de la capacité des acteurs œuvrant dans le système de passation des marchés publics.

En outre, la CNMP a su faire preuve d'une résilience remarquable face aux contraintes et aux obstacles, notamment ceux qui sont liés aux ressources et au contexte socio-économique. La synergie entre les différentes unités a permis de maintenir un niveau élevé d'efficacité et d'atteinte des objectifs fixés, tout en œuvrant à l'adaptation du système aux nouveaux besoins sans cesse en mutation.



A- CADRE INSTITUTIONNEL ET PLAN D'ACTION

Cette partie présente la mission, l'organisation de la CNMP et son plan d'action en exécution au cours de l'exercice administratif 2023-2024.

A.1 CNMP : CRÉATION, ATTRIBUTIONS ET ORGANISATION

Créée par le Décret du 3 décembre 2004 fixant la réglementation des marchés publics de services, de fournitures et de travaux, la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) est une structure déconcentrée de la Primature, agissant sous l'autorité du Premier Ministre. Elle est composée d'une Commission de cinq membres nommés par arrêté du Premier Ministre pour une période de trois ans, renouvelable une fois. Dans le cadre de la déconcentration territoriale de l'action étatique en matière de marchés publics, deux Commissions Départementales des Marchés Publics (CDMP) sont installées respectivement au Cap-Haïtien et aux Cayes au profit des départements du Nord et de celui du Sud, et fonctionnent sous la direction de la CNMP. C'est un début d'application des vœux de l'article 16 de la Loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage public, qui dispose de la mise en place d'une CDMP dans chacun des dix (10) départements géographiques du pays.

Suivant l'article 8 de l'arrêté du 26 octobre 2009 déterminant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Commission Nationale des Marchés Publics, les attributions de cette institution sont ainsi résumées :

- Contribution à la définition de la politique d'achat public et élaboration de la réglementation et des documents standards ;
- Collecte et diffusion des informations et statistiques des marchés publics ;
- Évaluation des acteurs de la commande publique, création du cadre professionnel et organisation de la formation initiale et continue dans le domaine des marchés publics ;
- Contrôle a priori et surveillance de la programmation, passation et gestion de



l'exécution des marchés publics ;

- Surveillance du système à travers les contrôles a posteriori et audits indépendants du système national des marchés publics ; et
- Traitement des plaintes et litiges.

En vertu de l'arrêté du 26 octobre 2009 précité, la Commission est assistée d'un Secrétariat Technique (ST) traitant les dossiers relatifs aux marchés publics (réglementation, formation, contrôle et diffusion), d'une Direction Administrative et Financière (DAF) assurant la gestion du personnel et le budget de l'institution, et d'une Direction de Coordination des Commissions Départementales des Marchés Publics (DCCDMP) assurant la liaison des CDMP avec l'institution centrale. Le ST et la DAF sont subdivisés en plusieurs unités et services.

Le Secrétariat Technique (ST)

Le Secrétariat Technique (ST) est dirigé par un haut cadre ayant le titre de Secrétaire Technique Principal (STP). Il comporte les unités suivantes :

- Unité de Contrôle et de l'Exécution des Marchés Publics (UCEMP) ;
- Unité d'Audit de Documentation et de Statistiques (UADS)
- Unité de Développement et d'Appuis Informatiques (UDAI) ;
- Unité de Communication et de Relation Extérieure (UCRE);
- Unité d'Évaluation et de Développement des capacités (UEDC);
- Unité Juridique et de Réglementation (UJR).

Le ST comprend également le service des Archives géré par un responsable travaillant sous la supervision directe du Secrétaire Technique Principal (STP).



La Direction Administrative et Financière (DAF)

La Direction Administrative et Financière (DAF) est chargée de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières de la CNMP. Elle relève directement du Coordonnateur et est gérée par un cadre ayant le titre de Directeur Administratif et Financier. La DAF est divisée en trois (3) services (Personnel, Comptabilité et Logistique).

La Direction de Coordination des Commissions Départementales des Marchés Publics (DCCDMP)

La Direction de Coordination des Commissions Départementales des Marchés Publics (DCCDMP) assure la coordination des structures départementales. Elle est l'interface entre la CNMP et les différentes Commissions Départementales de Marchés Publics (CDMP). La DCCDMP est dirigée par un cadre recruté sur concours.

Les Commissions Départementales des Marchés Publics (CDMP)

Les Commissions Départementales des Marchés Publics (CDMP) sont des structures territorialement déconcentrées relevant hiérarchiquement des membres de la CNMP et servant de relais départementaux au Secrétariat Technique. Elles exercent uniquement la mission de contrôle de la passation et de la gestion des marchés publics dans leurs zones d'intervention respectives. Les membres des CDMP sont nommés par le Premier Ministre pour une durée de trois (3) ans, renouvelable une seule fois.

Les activités des CDMP sont gérées au niveau central par la Direction de Coordination des Commissions Départementales des Marchés Publics (DCCDMP). À nos jours, deux (2) commissions départementales sont en activité :

La Commission Départementale des Marchés Publics (CDMP) du Sud,

La Commission Départementale des Marchés Publics (CDMP) du Nord.



A.2 : LES OBJECTIFS ET PRIORITÉS POUR L'ANNÉE 2023-2024

Le plan d'action de la CNMP pour l'exercice 2023-2024 s'articule autour de cinq axes prioritaires : le renforcement institutionnel ; le développement des capacités des acteurs du système national de passation des marchés publics ; la régulation du système de passation des marchés publics ; le contrôle des marchés publics ; la communication.

Au cours de l'exercice, la Commission a poursuivi les objectifs suivants : promouvoir le développement des capacités des acteurs pour la professionnalisation du système ; assurer le contrôle a priori et a posteriori des marchés publics ; assurer la régulation du système, par la poursuite des actions de réglementation, de détection des brèches et de réflexion sur des mesures innovantes ; promouvoir une culture de transparence, d'éthique et d'efficacité des dépenses publiques.

Tableau 1 : Plan d'actions

Titre du projet	Unité responsable de la conduite du projet	Bénéficiaires des réalisations du projet	Orientation stratégique (OS)/finalité du projet (FP)	Actions	Indicateurs de résultat	Durée	Coût et financement
Formation continue	UEDC	CSMP/CMMP P/OP	- Améliorer la performance, promouvoir la transparence et l'efficacité du système de passation des marchés publics. - Fournir des opportunités de renforcement des compétences des opérateurs économiques et des CSMP/CMMP afin d'améliorer la qualité et la conformité des montages de dossiers de passation. - Promouvoir l'excellence professionnelle, l'intégrité et la compétence des acteurs impliqués dans les marchés publics.	- Organisation et conduite des sessions de formation sur la planification, le montage de dossiers et exécution des marchés publics. - Appui technique aux CSMP/CMMP et organisation des sessions de causerie avec les différents acteurs du système.	- Des sessions de formations au profit des CMMP/CSMP sont organisées. - Des causeries avec les différents acteurs des marchés publics sont organisées et menées. - Les cadres des CMMP/CSMP sont devenus plus compétents et les opérateurs économiques mieux informés sur les marchés publics. Les marchés sont passés et exécutés en bonne et due forme.	1 an	50 000 000 HTG
a.- Virage technologique de la formation	UEDC	- UEDC - CMMP/CSMP - UDAI	- Moderniser et numériser les activités de formation et diffusion des informations	- Acquisition d'un ensemble de matériels et de logiciels	- Des matériels et logiciels relatifs aux infrastructures	1 an	56 589 107.36 HTG



		- UCRE	relatives aux marchés publics. - Promouvoir la culture du numérique au sein de la CNMP en général et de l'UEDC en particulier. - Favoriser la diffusion et l'accès rapide aux informations relatives aux marchés publics. - Promouvoir la transparence et l'efficacité dans le processus de passation et de gestion des dépenses publiques en matière de marchés publics.	relatifs aux infrastructures technologiques. - Formation des cadres de l'UEDC et d'autres unités parties prenantes en utilisation des matériels et progiciels pour le virage technologique. - Élaboration d'un programme de formation à distance.	technologiques sont achetés et installés. - Des cadres de la CNMP sont formés en culture et pédagogie du numérique, en montage et gestion d'un MOOC (en anglais Massive Open Online Courses ; en français : cours en ligne ouvert et massif) - La diffusion continue de toutes les informations relatives aux marchés publics via le circuit numérique est effective.		
Titre du projet	Unité responsable de la conduite du projet	Bénéficiaires des réalisations du projet	Orientation stratégique (OS)/finalité du projet (FP)	Actions	Indicateurs de résultat	Durée	
b.- Développement d'une plateforme de cours en ligne pour la Commission nationale des marchés publics	UDAI_UE DC	- Universitaires - Stagiaires - Toute personne intéressée par les marchés publics	- Rendre accessibles, via une plateforme en ligne, les éléments de connaissances en marchés publics aux stagiaires, universitaires et toute autre personne intéressée par les marchés publics. - Décloisonner le champ des marchés publics.	Création d'une plateforme de cours en ligne. Création d'un domaine « edu » pour la CNMP afin d'affecter un compte d'accès à chaque postulant/stagiaire. Insertion d'un raccourci sur le site web de la CNMP donnant accès à la plateforme de cours en ligne. Élaboration des outils et supports pédagogiques pour la diffusion des contenus sur	Les outils pédagogiques, tels que le cahier du participant, le cahier du formateur, le programme de formation courte et le programme de formation professionnelle, sont élaborés. La plateforme de cours est créée et est opérationnelle. Le domaine « edu » au profit de la CNMP est créé et est utilisable.	1 an	(Voir page précédente)



				les marchés publics.			
Titre du projet	Unité responsable de la conduite du projet	Bénéficiaires des réalisations du projet	Orientation stratégique (OS)/finalité du projet (FP)	Actions	Indicateurs de résultat	Durée	Coût et financement
c.- Programme de Master en marché public	RUEH/Comité mixte Chair/UEDC	- CNMP - Universitaires - Acteurs du système des marchés publics	- Développer le système de passation et de gestion des marchés publics, le rendre plus efficace et transparent. - Favoriser une meilleure gouvernance des marchés publics. - Former une nouvelle génération d'experts hautement qualifiés dans le domaine des marchés publics, capables de relever les défis actuels et futurs. - Promouvoir l'excellence professionnelle.	- Développer des partenariats avec des universités devant conduire le programme de master. - Développer le curriculum du programme de master. - Définir le cadre académique et pédagogique en rapport au programme.	- Une cohorte d'étudiants est formée et décroche le diplôme de fin d'étude. - La CNMP et les CMMP/CSMP sont dotées de professionnels experts en marchés publics. - Des professionnels formés sont disponibles pour des consultations au profit des opérateurs privés	2 ans	Complément de financement à rechercher
Titre du projet	Unité responsable de la conduite du projet	Bénéficiaires des réalisations du projet	Orientation stratégique (OS)/finalité du projet (FP)	Actions	Indicateurs de résultat	Durée	Coût et financement
d.- Vulgarisation des informations sur les marchés publics	UCRE	- CNMP - Universités - Opérateurs économiques - Le grand public	- Garder le grand public informé de toutes les activités de la CNMP en rapport à ses missions et attributions. - Développer une politique de communication adaptée à la communauté haïtienne en matière de régulation et de contrôle des marchés publics. - Assurer la couverture et la publication de tous les grands événements de la CNMP.	- Rédaction d'un plan stratégique de communication. - Reconfiguration du bulletin mensuel de la CNMP et diffusion massive sur les réseaux sociaux. - Gestion efficace des réseaux	- Le plan stratégique de communication est élaboré et adopté. - Le bulletin mensuel de la CNMP est reconfiguré et distribué massivement sur les réseaux sociaux. - La plateforme dénommée « la CNMP à l'écoute »	1 an	Les activités seront menées par des fonctionnaires payés par le Trésor public



				sociaux et création d'une plateforme dénommée : « la CNMP à l'écoute ».	est créée et opérationnelle. Les comptes Facebook, YouTube, X, LinkedIn et forum WhatsApp de la CNMP sont gérés de manière efficace.		
Titre du projet	Unité responsable de la conduite du projet	Bénéficiaires des réalisations du projet	Orientation stratégique (OS)/finalité du projet (FP)	Actions	Indicateurs de résultat	Durée	Coût et financement
e.- Certification de hauts cadres du système des marchés publics	UEDC	CNMP, CSCCA, EDH, FNE, IGF, MARNDR, MEF, MENFP, MICT, MT, MTPTC	- Doter les institutions de cadres compétents en Gestion de projets et de marchés publics	Organisation de la formation animée à distance par l'École nationale d'administration publique du Québec	Rapport d'exécution du projet Certifications délivrées aux 21 participants	1 an	Financement : Banque Mondiale 131 000.00 dollars
f.- Assistance technique aux autorités contractantes	UEDC UCEMP UJR UADS	Membres de CMMP/CSMP	- Réduire le temps de traitement des dossiers - Éliminer les navettes entre la CNMP et les autorités contractantes	Tenue de séances de travail personnalisées avec les techniciens des autorités contractantes	Nombre de séances et nombre de cadres bénéficiaires de ce coaching	1 an	Aucun
g.- Formation décentralisée	DCCDMP	- Les autorités décentralisées et déconcentrées	- Rendre accessibles les savoirs et savoir-faire dans les départements où la CNMP est présente	Séances de formation des représentants des Autorités contractantes Vulgarisation des connaissances dans les départements où la CNMP est implantée	2 ateliers réalisés Participation à une foire	1 an	6 000 000.00 HTG
Titre du projet	Unité responsable de la conduite du projet	Bénéficiaires des réalisations du projet	Orientation stratégique (OS)/finalité du projet (FP)	Actions	Indicateurs de résultat	Durée	Coût et financement
B) Contrôle des marchés publics	UCEMP UEDC	- Les autorités	- Réaliser la mission de contrôle a priori des marchés publics	Traitement des dossiers émanant	Les PAPMP publiés	1 an	61 500 000.00 HTG représentant



a.- Contrôle a priori des dossiers communiqués par les autorités contractantes	UJR/ UADS	contractantes		des autorités contractantes	Le rapport annuel d'activités de la CNMP		la rémunération des secrétaires techniques et des membres de la Commission
b.- Contrôle a posteriori des dossiers à travers des missions d'audit des marchés	UADS	- Les autorités contractantes	- Garantir le respect des procédures de passation des marchés en-dessous des seuils de contrôle a priori de la CNMP	Missions d'audit des marchés en-dessous des seuils de contrôle a priori de la CNMP	3 missions menées	1 an	48 000.00 dollars de salaire des consultants auditeurs à payer par la Banque mondiale
c.- Contrôle a posteriori à travers des missions de suivi de l'exécution des marchés	UCEMP	- Les autorités contractantes	- Garantir la bonne exécution des marchés sous contrôle a priori de la CNMP	Missions de suivi de l'exécution des marchés sous contrôle a priori de la CNMP	3 missions menées	1 an	Les missions seront menées par des fonctionnaires payés par le Trésor public
d) Renforcement institutionnel	UJR	- Le système national des marchés publics	- Mettre à jour la réglementation nationale - Comblé les lacunes du système national des marchés publics	Élaboration de documents pour compléter le cadre légal et réglementaire	Les documents de réforme rédigés	1 an	Les documents seront rédigés par des fonctionnaires payés par le Trésor public



B : LA REGULATION DES MARCHÉS PUBLICS

La régulation est l'une des missions essentielles de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP), établie par les dispositions de l'article 9 de la Loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public. Elle est déclinée, au niveau des dispositions de l'article 10 de ladite Loi, en diverses attributions telles que :

- L'élaboration de la réglementation en matière de marchés publics et de conventions de concession d'ouvrage de service public en conformité avec la politique d'achat public ;
- L'émission des avis, propositions ou recommandations dans le cadre de la définition de la politique d'achat public ;
- La préparation et la mise à disposition des autorités contractantes des guides détaillés, des dossiers types d'appel d'offres et des contrats-types relatifs à l'acquisition de biens, de services, de travaux et aux conventions de concession d'ouvrage de service public ;
- Proposer au gouvernement une politique en matière de marchés publics ;

Dans le cadre de la régulation des marchés publics, la CNMP prend la circulaire 010 relative aux procédures de passation des marchés publics et sur les rapports trimestriels. Elle statue sur divers points se rapportant à la planification, au renforcement des CSMP et CMMP et à l'exécution des marchés publics.

La CNMP dispose d'une cellule de réforme qui réfléchit autour des défis du système de passation des marchés publics, en matière de réglementation, tout en ciblant des brèches y relatives, en vue de promouvoir l'innovation du système.

B 1. Les avancées relatives au cadre légal et réglementaire

Depuis 2017, le cadre légal et réglementaire des marchés publics connaît une évolution continue. Les nombreux décrets et arrêtés adoptés en sont probants. À titre d'exemple :

- Le décret relatif à l'avis de la CSCCA (décret du 09 septembre 2020 fixant les conditions dans lesquelles la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA)



donne un avis consultatif sollicité sur les questions relatives à la législation sur les finances publiques ainsi que sur les projets de contrats, accords et conventions à caractère financier ou commercial auxquels l'État est partie et modifiant certaines dispositions du décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration Centrale de l'État ;

- Le décret sur les bénéficiaires effectifs (décret du 21 octobre 2021 établissant l'obligation de présenter des informations permettant d'identifier les bénéficiaires effectifs des marchés publics et des concessions) ;
- Les arrêtés sur les marchés de demandes et les marchés allégés ;
- Plusieurs arrêtés relatifs aux seuils de passation et d'intervention de la Commission Nationale des Marchés Publics (l'arrêté en 2021 modifié par un autre arrêté en 2022) ;
- Les arrêtés sur les marchés de défense et de sécurité nationale ;
- Les arrêtés relatifs aux marchés à passer en situation d'état d'urgence ;

Sous l'impulsion de la CNMP ou avec sa collaboration, ces textes ont été adoptés et mis en application dans le système haïtien de passation et de gestion des marchés publics. Pour l'exercice administratif 2023-2024, les efforts ont surtout pris la forme de plaidoyer en vue de l'adoption de nouveaux textes qui sont déjà proposés à la Primature. Parmi ces textes, il est possible de citer :

- Un projet de décret visant une réorganisation de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) ;
- Un projet de décret en vue d'intégrer l'accord-cadre comme technique d'achat dans ledit système ;
- Un projet d'arrêté d'application du décret sur l'accord-cadre ;

Par ailleurs, la CNMP a travaillé également sur de nouveaux textes normatifs à proposer à la Primature, parmi lesquels il y a :

- Une proposition de projet de loi abrogeant la Loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public ;
- Un projet de décret portant création et organisation d'une structure à laquelle la mission de contrôle des marchés publics sera dévolue ;



- Un projet d'arrêté sur les seuils de passation et d'intervention de la Commission Nationale des Marchés Publics.

B 2. Les réalisations de renforcement institutionnel (PAGEFIS)

La CNMP s'est aussi focalisée sur le développement du système de passation et de gestion des marchés publics par le renforcement des institutions publiques impliquées dans le processus. Durant l'exercice administratif 2023-2024, par le biais du **Projet d'amélioration de la gestion financière et de l'information statistique** (PAGEFIS), 23 cadres de plusieurs institutions ont pu bénéficier d'une formation universitaire en **Gestion stratégique de projets et marchés publics**. Cette formation de 120 heures de cours, dispensée par **l'École d'Administration Publique du Québec** (ENAP-Québec), a permis à ces participants d'intégrer les principaux concepts et outils de la gestion de projets publics.

À la fin de cette formation, à côté du certificat, plusieurs attestations ont été décernées aux bénéficiaires dont une portant sur l'éthique et l'intégrité dans la gestion de projets et de marchés publics (ETH), une autre portant sur la gestion stratégique de projets publics et une dernière sur la gestion des marchés publics. Cette formation a été rendue possible grâce à un financement évalué à 179 000 \$ USD de la **Banque Mondiale** à travers le PAGEFIS. Ce projet est géré par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) par le truchement de son Unité de Coordination de Projets (UCP).

Les institutions suivantes sont celles qui ont bénéficié de cette formation :

- Commission nationale des marchés publics (CNMP)
- Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA)
- Électricité D'Haïti (EDH)
- Fonds National de l'Éducation (FNE)
- Inspection Générale des Finances (IGF)
- Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR)
- Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)



- Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)
- Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)
- Ministère du Tourisme (MT)
- Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC)

À la dernière phase de cette formation, cinq (5) des participants ont pu participer à une immersion dans le système québécois des marchés publics. Bien qu'un plus grand nombre de participants était attendu, la procédure d'obtention du visa s'est révélée complexe, et ce malgré les efforts soutenus des autorités compétentes du pays.

Toujours dans le cadre du PAGEFIS, la CNMP s'est dotée, en juillet 2024, d'un cadre spécialisé en statistique afin de renforcer son système de gestion des données relatives aux marchés publics. Parallèlement, elle a procédé à la réforme de son site Internet. Cette initiative doit être perçue comme un effort supplémentaire de la CNMP pour garantir l'accessibilité et la transparence des informations relatives aux marchés publics, conformément aux dispositions de l'alinéa 5 de l'article 10 de la Loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales applicables aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public.



C. LE CONTRÔLE A PRIORI DES MARCHÉS PUBLICS

En application de l'article 9 de la loi du 10 juin 2009, qui attribue à la CNMP le rôle de régulation et de contrôle du système des marchés publics, celle-ci a exercé, durant l'exercice fiscal 2023-2024, un contrôle a priori sur les dossiers de marchés soumis par les autorités contractantes et financés principalement par le Trésor Public (TP). Ce contrôle s'est principalement articulé autour des éléments suivants :

- **Les Plans Annuels de Passation de Marchés Publics (PAPMP)**, élaborés par les autorités contractantes, examinés par la CNMP et publiés sur son site officiel ;
- **Les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO)**, qu'ils soient ouverts (DAOO) ou restreints (DAOR), à l'échelle nationale ou internationale, ainsi que les Appels à Manifestations d'Intérêt (AMI) et les Demandes de Propositions (DP), examinés aux fins d'avis conforme ;
- **Les rapports d'analyse, d'évaluation et d'attribution provisoire des marchés**, transmis par les autorités contractantes pour validation des procédures appliquées ;
- **Les demandes de dérogation**, déposées par les autorités contractantes pour l'utilisation de procédures exceptionnelles, conformément à la réglementation en vigueur ;
- **Les avis conformes sur les procédures adoptées**, notamment pour les marchés liés à la défense et à la sécurité nationale, en tenant compte des spécificités et exigences de ces secteurs stratégiques ;
- **Les projets de marchés**, signés par les parties contractantes, soumis au visa préalable de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA), puis transmis à la CNMP pour validation finale.



Ces interventions reflètent l'engagement constant de la CNMP à promouvoir la transparence, la conformité et l'efficacité dans la gestion des fonds publics, tout en assurant l'application rigoureuse des normes, y compris dans des contextes exceptionnels ou sensibles.

C 1 Les Plans Annuels de Passation de Marchés publics (PAPMP)

La loi du 10 juin 2009 impose à toutes les autorités contractantes l'obligation de préparer un Plan Annuel de Passation des Marchés Publics (PAPMP), conformément à l'article 5, alinéa 2. Cet outil constitue une programmation des besoins en travaux, fournitures, services et prestations intellectuelles pour l'année budgétaire en cours. Le PAPMP doit être élaboré en cohérence avec les crédits budgétaires annuels alloués à chaque institution publique. Une fois finalisé, ce plan est transmis à la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP), pour publication sur son site internet, conformément aux dispositions des alinéas 3 et 4 de l'article 5 de ladite loi.

Les dizaines d'années qui ont suivi la promulgation de la loi du 10 juin 2009, les institutions publiques ont été réticentes à planifier leurs besoins et à soumettre leurs Plans de Passation de Marchés Publics. A la suite de la Circulaire No 008 du 05 septembre 2022 relatif à l'obligation de préparer les Plans de Passation de Marchés Publics dans le respect des seuils fixés par l'arrêté du 1^{er} juin 2022, la CNMP constate une nette amélioration dans la pratique de planification des marchés publics comme en témoigne les statistiques présentées ci-dessous :

Tableau 2 : Plans reçus par la CNMP sur la période comprise entre 2010 à 2024

Exercice	23-24	22-23	21-22	20-21	19-20	18-19	17-18	16-17	15-16	14-15	13-14	12-13	11-12	10-11
Plans reçus par la CNMP	90	76	9	22	12	12	26	19	4	7	25	23	19	3

C 1.1 Répartition des projets de marchés des PAPMP des autorités contractantes

Pour l'exercice fiscal 2023-2024, quatre-vingt-dix institutions publiques se sont conformées à l'exercice et ont élaboré leur Plan de Passation des Marchés Publics (PAMP), qu'elles ont soumis à la CNMP. Ces marchés se répartissent entre les institutions listées ci-dessous :



- Deux (2) institutions composant le pouvoir exécutif : la Présidence et la Primature ;
- Deux (2) institutions du pouvoir législatif : la Chambre des Députés et le Sénat ;
- Deux (2) institutions du pouvoir judiciaire : la Cour de cassation et le CSPJ ;
- Dix-huit (18) Ministères ;
- Cinquante-sept (57) Organismes Autonomes, Directions Déconcentrées et Entreprises Publiques ;
- Neuf (9) Institutions Indépendantes

Les quatre-vingt-dix plans reçus par la CNMP renferment des prévisions d'un montant total de **cent quatre milliards six cent quatre-vingt-sept millions cinq cent soixante-seize mille deux cent soixante-dix-huit gourdes et sept centimes (104, 687, 576,278.07 gourdes)** pour la passation de neuf cent cinquante et un marchés. De ce montant global:

- Les trois pouvoirs représentent 4,52 %, soit 43 projets de marchés d'une valeur **d'un milliard cent soixante-trois millions deux cent soixante-dix-huit mille trente-quatre gourdes (1, 163, 278,034.00 gourdes)**, ce qui équivaut à 1,11 % du montant total des projets de marché.
- Les ministères représentent 37,96 %, soit 361 projets de marchés pour un montant de **vingt-six milliards cinq cent quatre-vingt-six millions neuf cent quatre-vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept gourdes et deux centimes (26, 586, 986,497.02 gourdes)**, ce qui correspond à 25,40 % du montant total des projets de marchés.
- Les organismes autonomes, directions déconcentrées et entreprises publiques représentent 53,84 %, soit 512 projets de marchés pour un montant de **soixante-seize milliards soixante-dix millions cinq cent quatre mille deux cent cinquante-sept gourdes et cinq centimes (76, 070, 504,257.05 gourdes)**, ce qui équivaut à 72,66 % du montant total des projets de marchés.
- Les institutions indépendantes représentent 3,68 %, soit 35 projets de marchés d'une valeur de **huit cent soixante-dix millions huit cent sept mille quatre cent quatre-vingt-dix gourdes (866, 807,490.00 gourdes)**, ce qui équivaut à 0,83 % du montant total des projets de marchés.

N.B : Pour l'exercice 2023-2024, la CNMP n'a pas reçu de plan pour les collectivités territoriales.

Tableau 3 : Répartition des projets de marchés extraits des PAPMP par autorités contractantes



No	Catégories d'institutions	Autorité contractante	Nombre de projets de marchés		Valeur des projets de marchés	
			Nombr e	Ratio	Valeur	Ratio
1	Pouvoir Exécutif	La Présidence	9	45.00%	314,200,000.00	58.49%
2		La Primature	11	55.00%	223,000,000.00	41.51%
<u>Sous-Total</u>			<u>20</u>	<u>2.10%</u>	<u>537,200,000.00</u>	<u>0.51%</u>
1	Institutions Indépendantes	AKA	1	2.86%	14,000,000.00	1.62%
2		CEP	13	37.14%	400,766,000.00	46.23%
3		CSCCA	10	28.57%	158,999,490.00	18.34%
4		ENS	1	2.86%	4,500,000.00	0.52%
5		Faculté des Sciences	1	2.86%	5,075,000.00	0.59%
6		INAGHEI	4	11.43%	238,646,000.00	27.53%
7		OPC	1	2.86%	24,600,000.00	2.84%
8		RUEH	3	8.57%	16,000,000.00	1.85%
9		FAMV	1	2.86%	4,221,000.00	0.49%
<u>Sous-Total</u>			<u>35</u>	<u>3.68%</u>	<u>866,807,490.00</u>	<u>0.83%</u>
1	Pouvoir Législatif	La Chambre des Députés	3	33.33%	66,086,034.00	47.99%
2		Le Sénat	6	66.67%	71,621,000.00	52.01%
<u>Sous-Total</u>			<u>9</u>	<u>0.95%</u>	<u>137,707,034.00</u>	<u>0.13%</u>
1	Ministères	MAE	19	5.26%	399,792,686.00	1.50%
2		MAHVE	5	1.39%	62,000,000.00	0.23%
3		MARNDR	56	15.51%	6,321,056,094.87	23.78%
4		MCC	11	3.05%	182,812,420.00	0.69%
5		MCI	5	1.39%	96,500,028.00	0.36%
6		MCOM	2	0.55%	31,716,250.00	0.12%
7		MD	13	3.60%	565,976,743.61	2.13%



8		ME	29	8.03%	880,642,739.00	3.31%
9		MEF	19	5.26%	922,279,485.00	3.47%
10		MENFP	51	14.13%	7,364,513,650.00	27.70%
11		MICT	28	7.76%	3,918,504,603.20	14.74%
12		Ministère des Cultes	2	0.55%	32,777,200.00	0.12%
13		MJSAC	22	6.09%	314,437,985.00	1.18%
14		MJSP	7	1.94%	531,118,844.00	2.00%
15		MPCE	7	1.94%	134,580,614.00	0.51%
16		MSPP	31	8.59%	2,071,600,000.00	7.79%
17		MT	32	8.86%	846,960,810.00	3.19%
18		MTPTC	22	6.09%	1,909,716,344.34	7.18%
Sous-Total			361	37.96%	26,586,986,497.02	25.40%
1	Organismes autonomes / Directions déconcentrées / Entreprises publiques	AAN	51	9.96%	3,292,969,739.50	4.33%
2		AGD	27	5.27%	1,386,050,000.00	1.82%
3		ANAP	2	0.39%	40,500,000.00	0.05%
4		ANARSE	2	0.39%	7,000,000.00	0.01%
5		ANH	11	2.15%	191,072,884.00	0.25%
6		BHDA	3	0.59%	20,220,000.00	0.03%
7		BME	2	0.39%	19,000,000.00	0.02%
8		BMPAD	18	3.52%	695,580,633.63	0.91%
9		BNH	3	0.59%	17,000,000.00	0.02%
10		BONFED	2	0.39%	11,250,000.00	0.01%
11		BRH	22	4.30%	5,217,305,000.00	6.86%
12		BSESP	1	0.20%	16,556,400.00	0.02%
13		CAN	4	0.78%	65,100,000.00	0.09%
14		CFI	6	1.17%	53,980,000.00	0.07%
15		CMEP	2	0.39%	14,300,000.00	0.02%
16		CNAL	3	0.59%	23,537,600.00	0.03%
17		CNE	2	0.39%	38,491,329.00	0.05%



18	CNIGS	13	2.54%	144,401,603.00	0.19%
19	CNMP	5	0.98%	84,626,000.00	0.11%
20	CONALD	1	0.20%	16,000,000.00	0.02%
21	CONATEL	16	3.13%	187,380,000.00	0.25%
22	CTPEA	1	0.20%	3,600,000.00	0.00%
23	DGB	10	1.95%	75,632,468.10	0.10%
24	DGI	18	3.52%	879,519,207.00	1.16%
25	DNL	4	0.78%	41,189,447.30	0.05%
26	DTS	2	0.39%	117,000,000.00	0.15%
27	DZF	2	0.39%	10,136,544.00	0.01%
28	EDH	32	6.25%	34,066,166,736.00	44.78%
29	EMA	4	0.78%	54,541,650.00	0.07%
30	ENAF	4	0.78%	28,737,592.00	0.04%
31	EPPLS	4	0.78%	53,976,000.00	0.07%
32	FAES	25	4.88%	13,226,657,802.51	17.39%
33	FNE	31	6.05%	5,724,787,447.57	7.53%
34	IBESR	2	0.39%	24,065,400.00	0.03%
35	IGF	5	0.98%	173,005,636.36	0.23%
36	IHSI	6	1.17%	64,895,000.00	0.09%
37	INARA	3	0.59%	11,400,000.00	0.01%
38	INFP	11	2.15%	153,500,000.00	0.20%
39	LNBTP	4	0.78%	75,208,200.00	0.10%
40	MUPANAH	2	0.39%	12,600,000.00	0.02%
41	OAVCT	12	2.34%	192,500,000.00	0.25%
42	OMRH	5	0.98%	26,240,000.00	0.03%
43	ONA	23	4.49%	1,306,500,000.00	1.72%
44	ONACA	2	0.39%	21,647,040.00	0.03%
45	ONAPE	3	0.59%	26,340,000.00	0.03%
46	ONI	16	3.13%	427,600,000.00	0.56%
47	ONM	7	1.37%	63,800,000.00	0.08%



48		OPH	2	0.39%	12,983,139.00	0.02%
49		PNCS	10	1.95%	653,860,000.00	0.86%
50		PNH	13	2.54%	5,642,300,512.60	7.42%
51		RNH	3	0.59%	36,250,000.00	0.05%
52		SNGRS	19	3.71%	176,347,000.00	0.23%
53		SONAPI	8	1.56%	102,574,192.31	0.13%
54		TNH	4	0.78%	24,000,000.00	0.03%
55		UCLBP	6	1.17%	911,239,000.00	1.20%
56		UCREF	5	0.98%	45,615,000.00	0.06%
57		ULCC	8	1.56%	61,768,053.17	0.08%
<u>Sous-Total</u>			<u>512</u>	<u>53.84%</u>	<u>76,070,504,257.05</u>	<u>72.66%</u>
1	Pouvoir Judiciaire	Cour de Cassation	5	35.71%	88,321,000.00	18.08%
2		CSPJ	9	64.29%	400,050,000.00	81.92%
<u>Sous-Total</u>			<u>14</u>	<u>1.47%</u>	<u>488,371,000.00</u>	<u>0.47%</u>
<u>Grand total</u>			<u>951</u>	<u>100.00</u> <u>%</u>	<u>104,687,576,278.0</u> <u>7</u>	<u>100.00</u> <u>%</u>

C1.2. RÉPARTITION DES PROJETS DE MARCHÉS DES PAPMP DES AUTORITÉS CONTRACTANTES PAR NATURE DE MARCHÉS

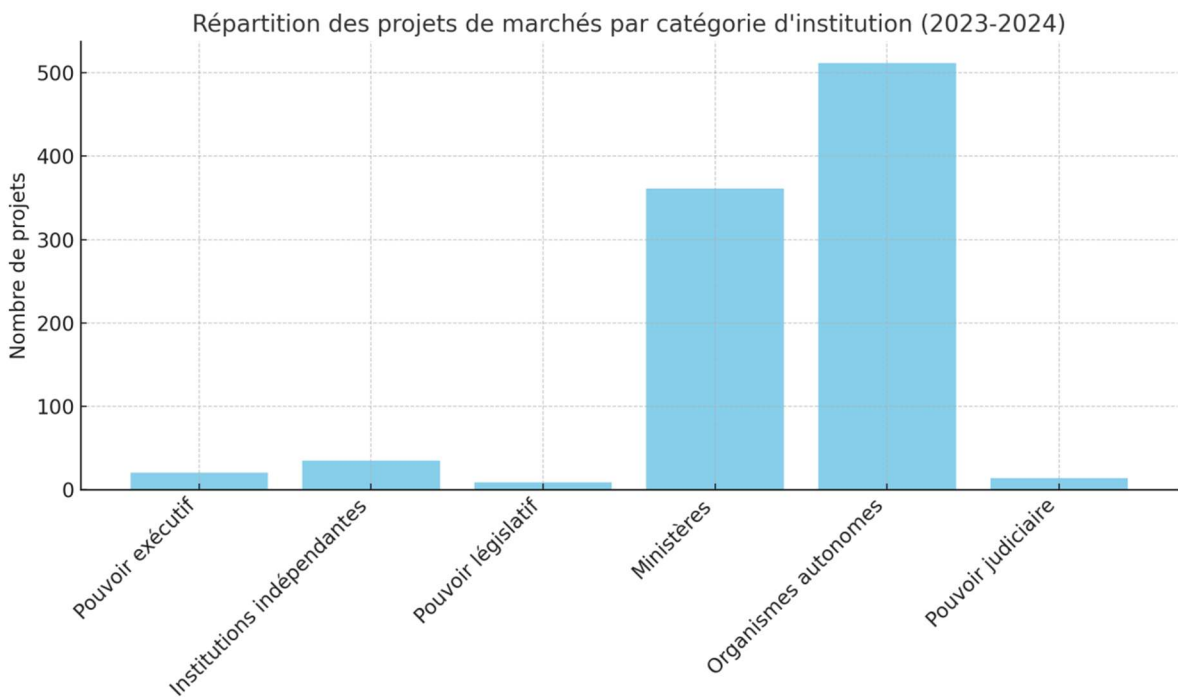
Les Plans Annuels de Passation des Marchés Publics (PAPMP) soumis à la CNMP au cours de l'exercice 2023-2024 comprennent un total de neuf cent cinquante et un (951) projets de marchés, répartis comme suit : quatre cent soixante-seize (476) projets de fournitures, cent quatre-vingt-douze (192) de services, deux cent quatre (204) de travaux et soixante-dix-neuf (79) de prestations intellectuelles. Les détails y relatifs sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Répartition des marchés programmés par catégories d'institution et par nature

Catégories d'Institution		Fournitures (F)	Prestations intellectuelles (P)	Service (S)	Travaux (T)	Grand Total
1	Exécutif	12	0	7	1	20



		306,100,000.00	0.00	218,100,000.00	13,000,000.00	537,200,000.00
2	Institutions indépendantes	18	1	11	5	35
		444,530,000.00	10,500,000.00	153,265,490.00	258,512,000.00	866,807,490.00
3	Législatif	7	1	1	0	9
		116,107,034.00	13,500,000.00	8,100,000.00	0.00	137,707,034.00
4	Ministères	162	40	65	94	361
		13,672,415,125.32	5,739,390,166.22	1,985,191,556.54	5,189,989,648.95	26,586,986,497.02
5	Organismes autonomes / Directions déconcentrées / Entreprises publiques	267	37	105	103	512
		39,450,913,805.03	1,598,890,000.00	17,938,373,298.51	17,082,327,153.51	76,070,504,257.05
6	Pouvoir Judiciaire	10	0	3	1	14
		423,121,000.00	0.00	50,500,000.00	14,750,000.00	488,371,000.00
Grand Total		476	79	192	204	951
		54,413,186,964.35	7,362,280,166.22	20,353,530,345.05	22,558,578,802.46	104,687,576,278.07
Ratio		51.98%	7.03%	19.44%	21.55%	100.00%





C.1.3 Répartition des projets de marchés pour chaque catégorie d'institution

Vu l'importance des institutions et le nombre élevé des marchés programmés, il est nécessaire de présenter les projets de marchés par catégorie d'institutions dans l'ordre suivant : les trois Pouvoirs (Exécutif, Législatif et Judiciaire), les Ministères, les Organismes Autonomes Organismes Autonomes, Directions Déconcentrées et Entreprises Publiques et les Institutions Indépendantes.

Tableau 5 : Répartition des projets de marchés du Pouvoir Exécutif

Institutions			Nature de marchés				Total
			Fournitures (F)	Prestations intellectuelles (P)	Service (S)	Travaux (T)	
1	La Présidence	Nb	6	0	3	0	9
		Mt	207,600,000.00	0.00	106,600,000.00	0.00	314,200,000.00
2	La Primature	Nb	6	0	4	1	11
		Mt	98,500,000.00	0.00	111,500,000.00	13,000,000.00	223,000,000.00
Total		Nb	12	0	7	1	20
		Mt	306,100,000.00	0.00	218,100,000.00	13,000,000.00	537,200,000.00

Ce tableau présente une répartition des marchés publics pour les institutions du pouvoir exécutif : la Présidence et la Primature. La présidence a un total de neuf marchés, dont six fournitures et trois services pour un montant total de 314, 200,000.00 gourdes. La Primature, quant à elle, a un total de onze marchés, dont six pour les fournitures, quatre pour les services et un pour les travaux, avec un montant total de 223,000,000.00 gourdes. En somme, les deux institutions combinées ont vingt marchés, avec une prédominance des projets de fournitures (douze au total) et un montant global de 537, 200,000.00 gourdes.

Tableau 6 : Répartition des projets de marchés du Pouvoir Législatif

Institutions			Nature de marchés				Total
			Fournitures (F)	Prestations intellectuelles (P)	Service (S)	Travaux (T)	
1	La Chambre des Députés	Nb	2	0	1	0	3
		Mt	57,986,034.00	0.00	8,100,000.00	0.00	66,086,034.00



2	Le Sénat	Nb	5	1	0	0	6
		Mt	58,121,000.00	13,500,000.00	0.00	0.00	71,621,000.00
Total		Nb	7	1	1	0	9
		Mt	116,107,034.00	13,500,000.00	8,100,000.00	0.00	137,707,034.00

La Chambre des Députés a soumis un total de 3 marchés, incluant principalement des fournitures (2) et des services (1), pour un montant total de 66, 086,034.00 gourdes. De son côté, le Sénat a soumis un total de 6 marchés, principalement des fournitures (5) et des prestations intellectuelles (1), pour un montant total de 71, 621,000.00 gourdes. Au total, les deux institutions ont soumis 9 marchés, avec des montants combinés s'élevant à 137, 707,034.00 HTG. La majorité des marchés concerne les fournitures, représentant une part significative du montant total, tandis que les prestations intellectuelles et les services ont également été pris en compte, sans enregistrement de marchés de travaux pendant cette période.

Tableau 7 : Répartition des projets de marchés du Pouvoir Judiciaire

Institutions			Nature de marchés				Total
			Fournitures (F)	Prestations intellectuelles (P)	Service (S)	Travaux (T)	
1	Cour de Cassation	Nb	4	0	1	0	5
		Mt	76,321,000.00	0.00	12,000,000.00	0.00	88,321,000.00
2	CSPJ	Nb	6	0	2	1	9
		Mt	346,800,000.00	0.00	38,500,000.00	14,750,000.00	400,050,000.00
Total		Nb	10	0	3	1	14
		Mt	423,121,000.00	0.00	50,500,000.00	14,750,000.00	488,371,000.00

Ce tableau présente une répartition des marchés publics soumis par la Cour de Cassation et le CSPJ, en fonction de la nature des marchés (fournitures, prestations intellectuelles, services et travaux). La Cour de Cassation a soumis un total de 5 marchés, incluant principalement des fournitures (4) et des services (1), pour un montant total de 88, 321,000.00 HTG. De son côté, le CSPJ a soumis un total de 9 marchés, principalement des fournitures (6), des services (2) et des travaux (1), pour un montant total de 400,050,000.00 HTG. Au total, les deux institutions ont soumis 14 marchés, avec des montants combinés s'élevant à 488, 371,000.00 HTG. La majorité



des marchés concerne les fournitures, représentant une part significative du montant total, tandis que les services et les travaux ont également été pris en compte, sans enregistrement de prestations intellectuelles pendant cette période.

Tableau 8 : Répartition des Projets de Marchés des PAPMP des Ministères par Nature de Marchés

Institutions			Nature de marchés				Total
			Fournitures (F)	Prestations intellectuelles (P)	Service (S)	Travaux (T)	
1	MAE	Nb	10	0	7	2	19
		Mt	223,419,763.00	0.00	109,836,111.00	66,536,812.00	399,792,686.00
2	MAHVE	Nb	2	1	0	2	5
		Mt	36,500,000.00	3,500,000.00	0.00	22,000,000.00	62,000,000.00
3	MARNDR	Nb	26	18	5	7	56
		Mt	1,428,023,537.34	4,215,660,728.72	406,166,425.69	271,205,403.13	6,321,056,094.88
4	MCC	Nb	6	0	4	1	11
		Mt	123,558,120.00	0.00	53,504,300.00	5,750,000.00	182,812,420.00
5	MCI	Nb	5	0	0	0	5
		Mt	96,500,028.00	0.00	0.00	0.00	96,500,028.00
6	MCOM	Nb	2	0	0	0	2
		Mt	31,716,250.00	0.00	0.00	0.00	31,716,250.00
7	MD	Nb	10	0	2	1	13
		Mt	449,786,743.61	0.00	16,190,000.00	100,000,000.00	565,976,743.61
8	ME	Nb	8	4	12	5	29
		Mt	177,175,000.00	102,000,000.00	365,000,000.00	236,467,739.00	880,642,739.00
9	MEF	Nb	7	1	8	3	19
		Mt	746,429,800.00	16,000,000.00	116,147,400.00	43,702,285.00	922,279,485.00
10	MENFP	Nb	29	2	6	14	51
		Mt	6,342,363,935.00	75,000,000.00	113,000,000.00	834,149,715.00	7,364,513,650.00
11	MICT	Nb	7	2	9	10	28



		Mt	1,813,316,330.85	1,180,091,452.50	544,576,819.85	380,520,000.00	3,918,504,603.20
12	Ministère des Cultes	Nb	2	0	0	0	2
		Mt	32,777,200.00	0.00	0.00	0.00	32,777,200.00
13	MJSAC	Nb	12	4	1	5	22
		Mt	185,300,000.00	31,137,985.00	8,000,000.00	90,000,000.00	314,437,985.00
14	MJSP	Nb	5	0	1	1	7
		Mt	485,280,824.00	0.00	5,000,000.00	40,838,020.00	531,118,844.00
15	MPCE	Nb	4	1	2	0	7
		Mt	106,510,114.00	10,000,000.00	18,070,500.00	0.00	134,580,614.00
16	MSPP	Nb	15	0	4	12	31
		Mt	1,061,000,000.00	0.00	200,000,000.00	810,600,000.00	2,071,600,000.00
17	MT	Nb	6	6	3	17	32
		Mt	103,750,000.00	46,000,000.00	15,200,000.00	682,010,810.00	846,960,810.00
18	MTPTC	Nb	6	1	1	14	22
		Mt	229,007,479.52	60,000,000.00	14,500,000.00	1,606,208,864.82	1,909,716,344.34
Total		Nb	162	40	65	94	361
		Mt	13,672,415,125.32	5,739,390,166.22	1,985,191,556.54	5,189,989,648.95	26,586,986,497.03
Rat			51.43%	21.59%	7.47%	19.52%	100.00%

Au cours de l'année administrative 2023-2024, dix-huit (18) Ministères ont soumis leurs Plans Annuels de Passation des Marchés Publics (PAPMP), prévoyant la passation de 361 marchés : 162 pour des fournitures, 65 pour des services, 40 pour des prestations intellectuelles et 94 pour des travaux. Parmi eux, le Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et le Ministère de l'éducation Nationale (MENFP) ont prévu de passer plus

Institutions 			Nature de marchés				 Total
			Fournitures (F)	Prestations	Service	Travaux (T)	
				intellectuelles (P)	(S)		
1	AAN	Nb	14	10	9	18	51
		Mt	1,098,184,000.00	923,500,000.00	332,959,047.50	938,226,692.00	3,292,869,739.50
2	AGD	Nb	20	0	7	0	27
		Mt	943,550,000.00	0.00	442,500,000.00	0.00	1,386,050,000.00
3	ANAP	Nb	2	0	0	0	2
		Mt	40,500,000.00	0.00	0.00	0.00	40,500,000.00
4	ANARSE	Nb	2	0	0	0	2
		Mt	7,000,000.00	0.00	0.00	0.00	7,000,000.00
5	ANH	Nb	7	0.00	4	0.00	11
		Mt	138,976,884.00	0	52,096,000.00	0	191,072,884.00
6	BHDA	Nb	2	0	1	0	3
		Mt	15,900,000.00	0.00	4,320,000.00	0.00	20,220,000.00
7	BME	Nb	2	0	0	0	2
		Mt	19,000,000.00	0.00	0.00	0.00	19,000,000.00
8	BMPAD	Nb	9	2	1	6	18
		Mt	152,323,364.42	15,000,000.00	27,000,000.00	501,257,269.20	695,580,633.62
9	BNH	Nb	2	0		1	3
		Mt	13,000,000.00	0.00	0.00	4,000,000.00	17,000,000.00
10	BONFED	Nb	1	0	1		2
		Mt	4,050,000.00	0.00	7,200,000.00	0.00	11,250,000.00
11	BRH	Nb	9	7	4	2	22
		Mt	4,251,165,000.00	159,170,000.00	555,970,000.00	251,000,000.00	5,217,305,000.00
12	BSESP	Nb	1	0	0	0	1
		Mt	16,556,400.00	0.00	0.00	0.00	16,556,400.00
13	CAN	Nb	2	0	2	0	4
		Mt	52,000,000.00	0.00	13,100,000.00	0.00	65,100,000.00
14	CFI	Nb	3	0	3	0	6
		Mt	37,080,000.00	0.00	16,900,000.00	0.00	53,980,000.00
15	CMEP	Nb	2	0	0	0	2



		Mt	14,300,000.00	0.00	0.00	0.00	14,300,000.00
16	CNAL	Nb	3	0	0	0	3
		Mt	23,537,600.00	0.00	0.00	0.00	23,537,600.00
17	CNE	Nb	2	0	0	0	2
		Mt	38,491,329.00	0.00	0.00	0.00	38,491,329.00
18	CNIGS	Nb	5	4	4	0	13
		Mt	88,457,603.00	30,200,000.00	25,744,000.00	0.00	144,401,603.00
19	CNMP	Nb	4	0	1	0	5
		Mt	71,426,000.00	0.00	13,200,000.00	0.00	84,626,000.00
20	CONALD	Nb	1	0	0	0	1
		Mt	16,000,000.00	0.00	0.00	0.00	16,000,000.00
21	CONATEL	Nb	8	1	6	1	16
		Mt	92,500,000.00	13,500,000.00	75,000,000.00	6,380,000.00	187,380,000.00
22	CTPEA	Nb	1	0	0	0	1
		Mt	3,600,000.00	0.00	0.00	0.00	3,600,000.00
23	DGB	Nb	4	0	6	0	10
		Mt	40,716,800.00	0.00	34,915,668.10	0.00	75,632,468.10
24	DGI	Nb	10	0	4	4	18
		Mt	555,825,660.00	0.00	101,050,073.44	222,643,473.56	879,519,207.00
25	DNL	Nb	2	0	1	1	4
		Mt	15,359,800.00	0.00	4,831,200.00	20,998,447.30	41,189,447.30
26	DTS	Nb	2	0	0	0	2
		Mt	117,000,000.00	0.00	0.00	0.00	117,000,000.00
27	DZF	Nb	2	0	0	0	2
		Mt	10,136,544.00	0.00	0.00	0.00	10,136,544.00
28	EDH	Nb	12	3	1	16	32
		Mt	24,117,240,000.00	315,000,000.00	1,405,086,126.00	8,228,840,610.00	34,066,166,736.00
29	EMA	Nb	3	0		1	4
		Mt	50,604,150.00	0.00	0.00	3,937,500.00	54,541,650.00
30	ENAF	Nb	2	0	2	0	4



		Mt	17,530,000.00	0.00	11,207,592.00	0.00	28,737,592.00
31	EPPLS	Nb	2	1	0	1	4
		Mt	17,876,000.00	4,000,000.00	0.00	32,100,000.00	53,976,000.00
32	FAES	Nb	7	0	8	10	25
		Mt	2,697,565,000.00	0.00	10,396,430,725.00	132,662,077.51	13,226,657,802.51
33	FNE	Nb	2	0	1	28	31
		Mt	360,000,000.00	0.00	5,400,000.00	5,359,387,447.57	5,724,787,447.57
34	IBESR	Nb	2	0	0	0	2
		Mt	24,065,400.00	0.00	0.00	0.00	24,065,400.00
35	IGF	Nb	3	0	1	1	5
		Mt	32,142,000.00	0.00	4,500,000.00	136,362,636.36	173,004,636.36
36	IHSI	Nb	2	1	2	1	6
		Mt	38,315,000.00	8,200,000.00	14,880,000.00	3,500,000.00	64,895,000.00
37	INARA	Nb	2	0	0	1	3
		Mt	7,600,000.00	0.00	0.00	3,800,000.00	11,400,000.00
38	INFP	Nb	9	0	1	1	11
		Mt	131,000,000.00	0.00	8,000,000.00	14,500,000.00	153,500,000.00
39	LNBTP	Nb	1	1	0	2	4
		Mt	15,208,200.00	20,000,000.00	0.00	40,000,000.00	75,208,200.00
40	MUPANAH	Nb	1	0	1	0	2
		Mt	7,200,000.00	0.00	5,400,000.00	0.00	12,600,000.00
41	OAVCT	Nb	10	0	2	0	12
		Mt	156,500,000.00	0.00	36,000,000.00	0.00	192,500,000.00
42	OMRH	Nb	3	0	2		5
		Mt	18,500,000.00	0.00	7,740,000.00	0.00	26,240,000.00
43	ONA	Nb	12	3	6	2	23
		Mt	677,500,000.00	35,000,000.00	352,000,000.00	242,000,000.00	1,306,500,000.00
44	ONACA	Nb	2	0	0	0	2
		Mt	21,647,040.00	0.00	0.00	0.00	21,647,040.00
45	ONAPE	Nb	2	0	1	0	3



		Mt	17,400,000.00	0.00	8,940,000.00	0.00	26,340,000.00
46	ONI	Nb	9	1	5	1	16
		Mt	229,000,000.00	7,200,000.00	161,400,000.00	30,000,000.00	427,600,000.00
47	ONM	Nb	6	0	1		7
		Mt	59,000,000.00	0.00	4,800,000.00	0.00	63,800,000.00
48	OPH	Nb	2	0	0	0	2
		Mt	12,983,139.00	0.00	0.00	0.00	12,983,139.00
49	PNCS	Nb	7	0	2	1	10
		Mt	560,000,000.00	0.00	53,860,000.00	40,000,000.00	653,860,000.00
50	PNH	Nb	7	1	5	0	13
		Mt	1,926,900,912.60	20,000,000.00	3,695,399,600.00	0.00	5,642,300,512.60
51	RNH	Nb	2	0	0	1	3
		Mt	31,250,000.00	0.00	0.00	5,000,000.00	36,250,000.00
52	SNGRS	Nb	14	0	5	0	19
		Mt	155,847,000.00	0.00	20,500,000.00	0.00	176,347,000.00
53	SONAPI	Nb	6	0	1	1	8
		Mt	75,175,925.84	0.00	8,938,266.47	18,460,000.00	102,574,192.31
54	TNH	Nb	4	0	0	0	4
		Mt	24,000,000.00	0.00	0.00	0.00	24,000,000.00
55	UCLBP	Nb	1	2	1	2	6
		Mt	11,269,000.00	48,120,000.00	4,680,000.00	847,170,000.00	911,239,000.00
56	UCREF	Nb	4	0	1	0	5
		Mt	41,115,000.00	0.00	4,500,000.00	0.00	45,615,000.00
57	ULCC	Nb	6	0	2	0	8
		Mt	39,843,053.17	0.00	21,925,000.00	0.00	61,768,053.17
Total		Nb	267	37	105	103	512
		Mt	39,450,913,805.03	1,598,890,000.00	17,938,373,298.51	17,082,226,153.50	76,070,403,257.04

d'une cinquantaine de marché, avec respectivement 56 et 51 projets de marchés. Cependant, en termes de valeur, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) ainsi que le MARNDR dominant, avec des marchés totalisant respectivement 7,36



milliards et 6,3 milliards de gourdes. Les deux autres ministères, le MICT et le MSPP, suivent avec des prévisions respectives de 3,9 milliards et 2,07 milliards de gourdes.

À noter que le MARNDR est le seul Ministère à proposer des projets de marchés en devises étrangères (dollar et Euro) qui ont été convertis en gourdes pour l'harmonisation des données.

Tableau 9 : Répartition des projets de marchés des Organismes Autonomes/Directions Déconcentrées/Entreprises Publiques

L'analyse des marchés publics révèle une diversité notable selon les institutions. L'EDH se démarque avec 32 marchés totalisant 34,06 milliards de gourdes, principalement pour des travaux 8,2 milliards de gourdes et des services 1,4 milliard de gourdes, reflétant les besoins du secteur énergétique. La BRH suit avec 22 marchés pour 5,2 milliards de gourdes, majoritairement axés sur les fournitures et les services. D'autres institutions, comme l'ONI ou le FNE, se concentrent sur les services, tandis que les travaux représentent une part significative pour des acteurs tels que l'ONM ou le FAES. En tout, 512 marchés ont été attribués pour 76,07 milliards de gourdes, avec une prédominance des fournitures, témoignant de besoins variés et de priorités stratégiques divergentes selon les institutions. Certaines investissant dans des projets à grande échelle et d'autres ayant une activité plus modeste.

Tableau 10 : Répartition des Projets de Marchés des PAPMP des Institutions Indépendantes par Nature de Marchés

Le tableau montre une prédominance des marchés de Fournitures et de Services, avec des montants significatifs attribués aux institutions : CEP et INAGHEI. Cela reflète une diversité dans les types de marchés attribués et une concentration des montants sur certaines institutions clés.

Institutions			Nature de marchés				Total
			Fournitures (F)	Prestations intellectuelles (P)	Service (S)	Travaux (T)	
1	AKA	Nb	1	0	0	0	1

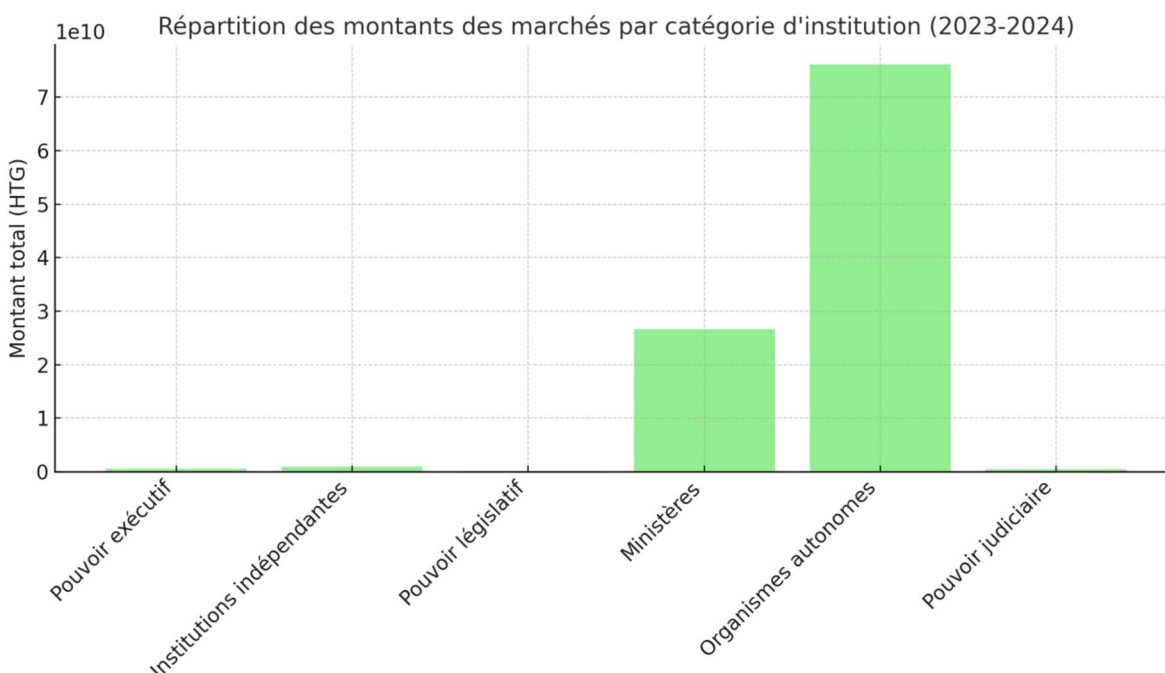


		Mt	14,000,000.00	0.00	0.00	0.00	14,000,000.00
2	CEP	Nb	7	0	5	1	13
		Mt	314,000,000.00	0.00	82,266,000.00	4,500,000.00	400,766,000.00
3	CSCCA	Nb	3	1	5	1	10
		Mt	61,500,000.00	10,500,000.00	66,999,490.00	20,000,000.00	158,999,490.00
4	ENS	Nb	1	0	0	0	1
		Mt	4,500,000.00	0.00	0.00	0.00	4,500,000.00
5	Faculté des Sciences	Nb	1	0	0	0	1
		Mt	5,075,000.00	0.00	0.00	0.00	5,075,000.00
6	FAMV	Nb	1	0	0	0	1
		Mt	4,221,000.00	0.00	0.00	0.00	4,221,000.00
7	INAGHEI	Nb	1	0	0	3	4
		Mt	4,634,000.00	0.00	0.00	234,012,000.00	238,646,000.00
8	OPC	Nb	1	0	0	0	1
		Mt	24,600,000.00	0.00	0.00	0.00	24,600,000.00
9	RUEH	Nb	2	0	1	0	3
		Mt	12,000,000.00	0.00	4,000,000.00	0.00	16,000,000.00
Total		Nb	18	1	11	5	35
		Mt	444,530,000.00	10,500,000.00	153,265,490.00	258,512,000.00	866,807,490.00

Les Institutions Indépendantes ont planifié trente-cinq (35) marchés pour un montant total de Huit cent soixante-dix millions huit cent sept mille quatre cent quatre-vingt-dix (866, 807,490.00 gourdes). Les institutions sont classées en fonction du nombre de marchés (Nb) et du montant (Mt) attribué pour chaque type de marché : Fournitures (F), Prestations intellectuelles (P), Services (S) et Travaux (T). AKA a 1 marché de Fournitures pour un montant de 14, 000,000.00. CEP a 13 marchés, principalement en Services (5) et Travaux (1), pour un montant total de 400, 766,000.00. CSC/CA a 10 marchés, répartis en Fournitures (3), Prestations intellectuelles (1), Services (5) et Travaux (1), pour un montant total de 158, 999,490.00. ENS a 1 marché de Fournitures pour un



montant de 4, 500,000.00. La Faculté des Sciences a 1 marché de Fournitures pour un montant de 5, 075,000.00. FAMV a 1 marché de Fournitures pour un montant de 4, 221,000.00. INAGHEI a 4 marchés, principalement en Travaux (3), pour un montant total de 238, 646,000.00. OPC a 1 marché de Fournitures pour un montant de 24, 600,000.00. RUEH a 3 marchés, répartis en Fournitures (2) et Services (1), pour un montant total de 16, 000,000.00.



C 1.4 RÉPARTITION DES PROJETS DE MARCHÉS DES PAPMP PAR MODE DE PASSATION

Pour l'exercice 2023-2024, la répartition des marchés par catégories d'institutions et modes de passation montre un total de 951 marchés. Les ministères dominent avec 361 marchés (37.95%), suivis par les organismes autonomes/directions déconcentrées/entreprises publiques avec 512 marchés (53.84%). Les modes de passation les plus utilisés sont l'appel d'offres ouvert national (AOON) avec 189 marchés (19.87%) et la procédure de gré à gré (GRGR) avec 194 marchés (20.40%). Les 568 projets de marchés restants seraient conclus selon d'autres procédures, réparties en deux catégories : les marchés à conclure selon les procédures allégées et les marchés à financement externe, pour lesquels l'une des procédures du bailleur sera utilisée, avec des ratios allant de 0.11% à 15.56%.



Le tableau ci-dessous illustre la diversité des modes de passation employés par les différentes catégories d'institutions, tout en soulignant la prédominance des ministères et des organismes autonomes dans la passation des marchés.

Tableau 11 : Répartition des projets de marchés des PAPMP par mode de passation

Catégories d'Institution	Mode de passation												Grand Total
	AOOI	AOON	AORI	AORN	DECO	DEPX	DPAI	DPAN	DPNM	GRGR	PRAL	Autres	
Exécutif		4		2		6				3	5		20
Institutions indépendantes		5		5	2	11		1		7	4		35
Législatif		1		1		3				2	2		9
Ministères		79		53	28	33		10	1	73	69	15	361
Organismes autonomes/Direct ions déconcentrées/En treprises publiques	14	97	5	57	24	93	7	2		10 5	10 8		512
Pouvoir Judiciaire		3		2	1	2				4	2		14
Grand Total	14	189	5	120	55	148	7	13	1	194	190	15	951
Ratio	1.47%	19.87%	0.53%	12.62%	5.78%	15.56%	0.74%	1.37%	0.11%	20.40%	19.98%	1.58%	100.00%



C.1.5 Répartition des projets des PAPMP par source de financement et contrôle à priori de la CNMP

Les sources de financement sont diversifiées, avec une prédominance du Trésor Public, qui finance 476 marchés (50.05%) pour les investissements et 185 marchés (19.45%) pour le fonctionnement. Les fonds externes et mixtes représentent une part plus modeste, avec respectivement 51 marchés (5.36%) et 22 marchés (2.31%). Les fonds propres des organismes autonomes et des entreprises publiques financent également 185 marchés (19.45%).

En ce qui concerne le contrôle à priori de la CNMP, 488 marchés (51.31%) sont soumis à ce contrôle, tandis que 463 marchés (48.69%) ne le sont pas. Cette répartition met en évidence l'importance du contrôle à priori dans la passation des marchés, ainsi que la diversité des sources de financement utilisées par les différentes catégories d'institutions. Les ministères et les organismes autonomes jouent un rôle clé dans la passation des marchés, avec une forte dépendance au financement du Trésor Public.

Selon le budget approuvé par le Conseil des Ministres pour l'exercice 2023-2024, les montants budgétisés pour les investissements publics (158.41 milliards de gourdes) et les dépenses courantes (50.6% des dépenses projetées) sont en ligne avec les proportions des projets de marchés financés par le Trésor Public. Les fonds externes et mixtes représentent une part plus modeste, ce qui est également reflété dans les chiffres du budget national.

Le budget national et les PAPMP montrent une cohérence dans la répartition des sources de financement, avec une forte dépendance au Trésor Public pour les dépenses courantes et les investissements publics.



Tableau 12 : Répartition des projets des PAPMP par source de financement et contrôle à priori de la CNMP

Catégorie d'Institutions	Nombre de marchés prévus	Nombre de marchés à financement					Contrôle à priori de la CNMP	
		Fonds Externes (FE)	Fonds Mixtes (FM)	Fonds Propres (FP)	Trésor Public Fonctionnement (TF)	Trésor Public Investissement (TI)	Non	Oui
Exécutif	20	-	-	-	20	-	13	7
Institutions indépendantes	35	-	-	-	28	7	22	13
Législatif	9	-	-	-	9	-	6	3
Ministères	361	23	13		172	153	170	191
Organismes autonomes / Directions déconcentrées / Entreprises publiques	512	28	9	185	233	57	271	241
Pouvoir Judiciaire	14	-	-	-	14	-	6	8
Total	951	51	22	185	476	217	488	463
Ratio	100.00%	5.36%	2.31%	19.45%	50.05%	22.82%	51.31%	48.69%



C 3. LE SUIVI DE L'EXECUTION DES MARCHÉS PUBLICS

Le suivi de l'exécution des marchés regroupe les règles à respecter lors de la mise en œuvre du marché, c'est-à-dire après la conclusion du contrat. Il représente l'étape essentielle pour mettre en place tous les éléments préparés lors de la conclusion du marché, et il représente également la période de gestion administrative, financière et technique des événements prévus ou non lors de l'exécution du contrat. Une fois que le marché entre en vigueur, cette étape d'exécution débute et se distingue par une certaine répartition des responsabilités entre les principaux acteurs qui se partagent les différentes tâches pendant l'exécution du marché.

Pour organiser des missions de suivi, il est essentiel de bien planifier avec des objectifs précis, une approche méthodologique, des ressources humaines et matérielles, et un calendrier prévisionnel d'intervention.

C 3.1. Les objectifs des missions de suivi

Par la conduite des missions de suivi, à travers l'UCEMP, la CNMP s'est fixée les objectifs suivants :

- S'assurer que chacune des obligations et chacun des droits des parties au contrat soient complètement pris en compte et scrupuleusement respectés ;
- Suivre l'évolution de l'exécution des marchés pour s'assurer de leur bonne exécution ;
- Contribuer au renforcement de l'efficacité, de la rigueur et de la transparence des marchés publics ;
- S'assurer de l'application des pénalités/ intérêts prévus aux contrats ;
- S'assurer de l'efficacité de la dépense publique en termes de résultats et d'utilisation efficace des ressources ;
- Alerter les instances concernées sur les écarts observés et les fraudes décelées dans le cadre de l'exécution du marché



- Préparer des rapports de mission suite aux visites de terrain effectuées de concert avec l'autorité contractante.

C 3.2. L'approche méthodologique adoptée

La méthodologie adoptée pour réaliser les missions de contrôle/suivi de l'exécution des marchés publics prend en compte les trois (3) phases suivantes :

a) Planification

La phase de planification consiste globalement à faire la mise en place et à établir le cadre d'intervention en vue de garantir l'efficacité de la mission. Les activités suivantes ont été réalisées, à savoir:

- ***L'identification des acteurs :*** A ce niveau, il s'agissait de répertorier l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion et l'exécution du marché (le cabinet et/ou la Direction Générale, les CMMP/CSMP ou l'Unité de passation de marché, la comptabilité, l'administration, la firme de supervision et le titulaire du marché) avec lesquels l'équipe de mission aura à s'entretenir.
- ***La communication autour de l'intervention :*** il s'agissait d'informer les acteurs concernés sur la réalisation de l'intervention et aussi de planifier conjointement leur disponibilité en vue de s'assurer du bon déroulement de la mission. Les modes de communication peuvent être la transmission de correspondance administrative, les échanges téléphoniques ou électroniques.
- ***La collecte et l'analyse documentaire préliminaire :*** Cette activité consiste à collecter et à analyser les documents qui ont la vertu d'aider l'équipe de mission d'avoir une connaissance détaillée des marchés en question. Ces documents sont : le contrat initial, les dossiers des travaux additionnels faisant l'objet d'un nouveau marché préparé par l'autorité contractante, les rapports d'état d'avancement et autres documents (financiers ou techniques) relatif à l'exécution desdits marchés.
- ***L'élaboration d'outils de suivi :*** Cette activité a permis de mettre à disposition de l'équipe les outils appropriés pour exécuter le contrôle et le suivi proprement dit (voir annexe).



Il importe aussi de préciser que l'accomplissement de cette phase permet non seulement d'élaborer le **Document de planification de la mission de suivi**, mais aussi de prendre connaissance des marchés dans leurs moindres détails lors d'une rencontre préliminaire tenue au bureau de l'autorité contractante avant la phase de visite sur le terrain.

b) Exécution

La phase d'exécution désigne la phase de terrain où l'équipe de mission effectue la vérification du respect des clauses contractuelles ainsi que des visites de sites en fonction des orientations planifiées et en utilisant les outils de mission susmentionnés.

- La Vérification du respect des clauses contractuelles est effectuée à travers un contrôle sur pièces et des informations recueillies lors des entrevues avec les acteurs concernés. A cet effet, le guide de suivi et d'entretien élaboré par l'équipe de mission est utilisé ;
- Les visites de sites consistent en un contrôle sur place qui permet à l'équipe de mission de corroborer les informations collectées sur l'état d'avancement des travaux et aussi de s'assurer du respect des clauses techniques relatives à l'objet du marché. Les visites s'effectuent en fonction de la fiche de visite élaborée à cette fin.

c) Restitution

Cette phase est consacrée à l'analyse des informations collectées lors de la phase d'exécution en vue d'établir des constats et produire les recommandations appropriées. Les constats et recommandations produites dans un rapport seront transmis aux acteurs concernés en vue de recueillir leurs éventuelles réactions/remarques. Celles-ci seront analysées selon le principe contradictoire en vue de finaliser le rapport de mission.

A partir du guide de contrôle, le rapport permet de fournir les informations techniques et financières sur le marché, entre autres :

- L'identification du marché en inscrivant les informations essentielles y relatives et les modifications éventuelles en cas d'avenant ;
- L'analyse de la gestion opérationnelle du marché en vérifiant le respect des clauses du contrat initial ou de l'avenant le cas échéant relatives à la conformité des fournitures,

services ou travaux ainsi que celles portant sur les modalités de préparation et de réception, notamment pour les marchés de travaux ;

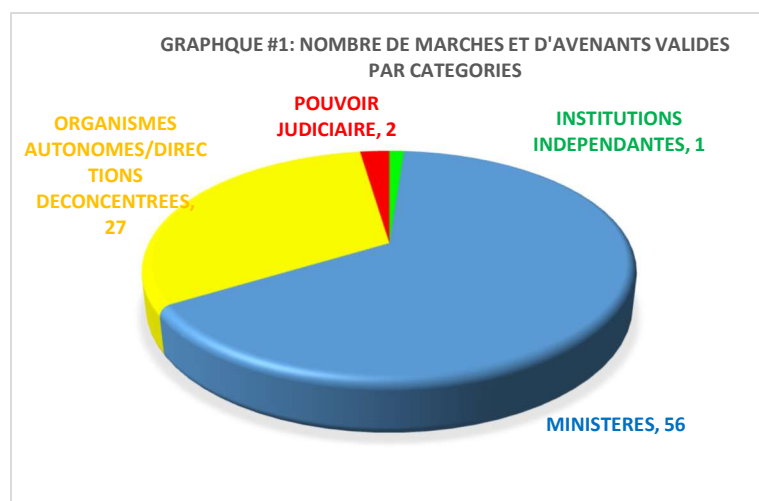
- La gestion financière du marché : il s'agit de vérifier le respect des clauses portant sur les aspects financiers du contrat initial et des éventuels avenants, et enfin la phase contentieuse, qui permet de déterminer si l'exécution du marché a fait l'objet de litiges entre les parties, d'identifier et de vérifier la conformité des mesures qui ont été adoptées.

C 3.3. Les missions de suivi réalisées au cours de l'exercice administratif

Durant l'exercice fiscal 2023-2024, l'Unité de Contrôle de l'Exécution des Marchés Publics (UCEMP) a dû faire face à un contexte socio-politique et sécuritaire extrêmement difficile en Haïti. Ces conditions ont non seulement entravé la réalisation des missions de suivi de l'exécution des marchés publics, mais ont également contraint l'administration de la CNMP à délocaliser ses activités vers un site plus sûr afin de garantir un minimum de continuité de services. Bien que quelques missions de suivi aient été planifiées pour évaluer l'exécution de marchés publics, leur mise en œuvre n'a pas été possible en raison de la détérioration du climat sécuritaire, rendant les déplacements sur le terrain extrêmement risqués. Cette situation illustre les nombreux défis auxquels la CNMP a été confrontée et souligne l'urgence de rétablir un environnement stable et sécurisé, afin de permettre une gestion efficace et transparente des marchés publics dans le pays.

C.4 : Marchés validés par la CNMP au cours de l'exercice 2023-2024

Pour l'exercice 2023-2024, quatre-vingt-deux (82) marchés et 4 avenants ont obtenu validation



auprès de la CNMP et enregistrés à la CSCCA. Les autres proviennent du Fonds National d'Éducation (FNE) (2) et du Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement (BMPAD) (1).



C 4.1 Les marchés validés par catégorie d'institution

Au regard de la catégorisation des institutions étatiques, l'on peut avancer, tel que le montre le graphique #1, que plus de la moitié (56) de ces marchés validés reviennent aux ministères (équivalant à 65.1%), les organismes autonomes et directions déconcentrées en ont 27 (31.4%), les instances du pouvoir judiciaire 2 (2.3%) et les institutions indépendantes 1 seul (1.2%). Il est à souligner que, comme pour les projets de marchés inscrits dans les PAPMP pour ce même exercice, aucun marché n'a été enregistré ou validé pour les collectivités territoriales.

Tableau 13: Répartition des marchés validés par catégories d'institutions pour l'exercice 2023-2024.

CATEGORIES	NOMBRE DE MARCHES	%
INSTITUTIONS INDEPENDANTES	1	1.2%
MINISTERES	56	65.1%
ORGANISMES AUTONOMES/DIRECTIONS DECONCENTREES	27	31.4%
POUVOIR JUDICIAIRE	2	2.3%
Grand Total	86	100%

C 4.2 Les marchés validés par catégories d'institution et Valeur

Bien que tous les achats et dépenses de l'État doivent être exécutés dans la monnaie nationale, la gourde, il y a bien quelques marchés dont l'évaluation monétaire a été libellée en dollars américains. Pour les marchés évalués en gourdes, ceux des ministères, étant évidemment les plus élevés en nombre, sont estimés à 9,562,414,776.32 de gourdes, suivis de ceux des directions déconcentrées et organismes autonomes évalués à 6,837,404,278.00 de gourdes, ceux du pouvoir judiciaire (2) à 95,185,772.00 gourdes et le seul marché des institutions indépendantes à 27,161,458.00 gourdes. (*Tableau 13*)

Toutefois, en observant les valeurs estimées en dollars américains par catégorie d'institutions, presque la totalité du montant en dollars a été attribuée aux marchés des organismes autonomes et directions déconcentrées, soit 20,269,503.49 USD ; le montant restant, soit 1,613,000.00 USD, finance près de trois projets pour la catégorie des ministères, notamment le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF).



Tableau 14 : Répartition des marchés validés par catégorie d'institutions et valeur.

CATEGORIES AC	Nombre de marchés	Valeur en Gourdes	Valeur en Dollars
DIRECTIONS DECONCENTREES/ ORGANISMES AUTONOMES	27	6,837,404,278.00	20,269,503.49
INSTITUTIONS INDEPENDANTES	1	27,161,458.00	
MINISTERES	56	9,562,414,776.32	1,613,000.00
POUVOIR JUDICIAIRE	2	95,185,772.00	
Grand Total	86	16,522,166,284.60	21,882,503.49

Tableau 15 : Répartition des marchés validés par Autorités contractantes, catégorie et valeur estimée en gourdes.

Autorités contractantes	Nombre de marchés		Valeur des marchés en gourdes	
	Effectif	%	Valeur	%
DIRECTIONS DECONCENTREES/ ORGANISMES AUTONOMES				
AAN	1	1%	18,000,000.00	0.09%
AGD	1	1%	44,268,100.00	0.23%
ANH	2	2%	77,679,855.41	0.40%
CNMP	1	1%	29,571,000.00	0.15%
CONATEL	1	1%	8,040,000.00	0.04%
FAES	9	10%	6,651,287,034.00	34.23%
FNE	2	2%	-	
ONI	1	1%	46,410,144.28	0.24%
BMPAD	2	2%	21,348,000.00	0.11%
BRH	7	8%	2,634,294,366.57	13.56%
INSTITUTIONS INDEPENDANTES				
CSC/CA	1	1%	27,161,458.00	0.14%
MINISTERES				
MARNDR	3	3%	186,321,960.00	0.96%
MD	2	2%	144,000,000.00	0.74%
MEF	8	9%	681,753,239.88	3.51%
MENFP	19	22%	3,729,197,601.03	19.19%
MJSP	18	21%	4,625,146,504.30	23.80%
MSPP	1	1%	39,960,000.00	0.21%
MTPTC	3	3%	146,960,135.75	0.76%
PRIMATURE	2	2%	223,417,348.34	1.15%
POUVOIR JUDICIAIRE				
Cour de Cassation	1	1%	23,568,272.00	0.12%
CSPJ	1	1%	71,617,500.00	0.37%
Grand Total	86	100%	19,430,002,519.55	100.00%



Afin de parvenir à une meilleure appréciation des valeurs des différents marchés validés, les marchés estimés en dollars ont été convertis en monnaie nationale. Ainsi, avec un taux de change annuel moyen de 132.884075 gourdes pour 1 dollar américain, allant du mois d'octobre 2023 au mois de septembre 2024 selon les données de la BRH, l'on obtient le tableau ci-contre.

Pour l'ensemble des catégories, les marchés validés du Fonds d'Assistance Économique et Social (FAES) représentent 34.23% du montant total des marchés validés, suivi du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) 23.8%, du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) 19.19%, la Banque de la République d'Haïti 13.56%, le Ministère de l'Économie et des Finances 3.51% et la Primature 1.15%.

Quant aux autres institutions, les valeurs de leurs marchés validés représentent moins de 1% du montant total des marchés validés estimé à **19,430,002,519.55 Gourdes**. Et, s'il n'y a aucune valeur inscrite pour le Fonds National d'Éducation (FNE), c'est qu'il s'agit pour cette institution de deux avenants n'ayant aucune incidence financière. Aussi, cette priorité relative accordée à FAES et au MJSP quant aux fonds alloués pour les marchés pourraient s'expliquer par le désir du gouvernement d'apporter une réponse au contexte particulier enregistré au cours de cet exercice. En effet, il a fallu à FAES d'apporter un certain soulagement, soit par la distribution de kits alimentaires, soit par le transfert d'argent à divers ménages, aux multiples déplacés dont la situation socioéconomique s'aggrave de plus en plus avec le niveau d'insécurité. Quant au Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP), point n'est besoin d'évoquer, dans ce contexte, qu'il est de son ressort de mettre en place tous les dispositifs devant rétablir l'ordre et la sécurité publique.

C 4.3 Les marchés validés par la CNMP selon leur nature

La grande majorité des marchés validés, soit 86%, sont des marchés de fourniture (dont 62% pour les ministères) tandis que les marchés de travaux et de services ont représenté 7% chacun. Les six (6) marchés de service ont été validés pour le compte des organismes autonomes et directions déconcentrées. Ainsi, aucun ministère, ni institutions indépendantes, ni même du pouvoir judiciaire n'a enregistré de marchés de service. Cet exercice aura donc été marqué par un niveau élevé de consommation au détriment des investissements durables comme les travaux pouvant



servir les générations futures du pays. Il est à noter également qu'il n'y a pas eu de marchés de prestations intellectuelles à avoir été validés pour cet exercice.

Tableau #16: Répartition des marchés validés par la CNMP selon leur nature et valeur.

	Nombre de marchés		Valeur des marchés en gourdes	
	Effectif	%	Effectif	%
Fournitures	74	86%	12,305,826,051.21	63%
Services	6	7%	6,816,479,335.00	35%
Travaux	6	7%	307,697,133.34	2%
Grand Total	86	100%	19,430,002,519.55	100%

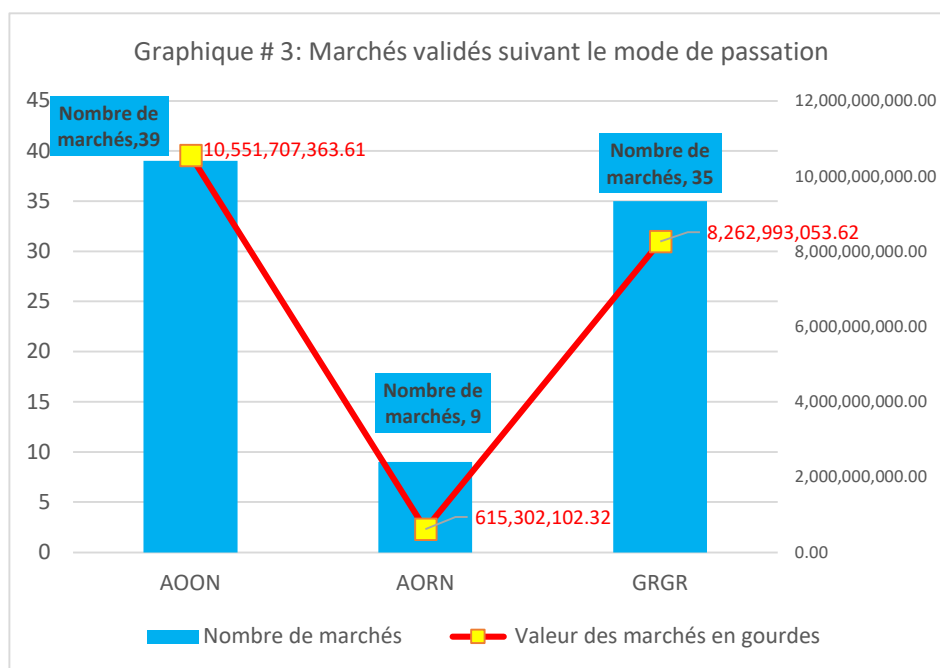
C 4.4 Les marchés validés suivant leur mode de passation

Il est intéressant de constater que pour cet exercice, quoique marqué par un pourcentage élevé de marchés de fournitures, les procédures générales ont largement été utilisées, l'appel d'offre ouvert, a enregistré le pourcentage le plus élevé et en termes de nombre de marchés validés (39 marchés équivalant à 45%) et en termes de valeur de ces marchés (10,551,707,363.61 gourdes, soit 54% du montant total). Il est donc manifeste qu'il y a une certaine volonté d'encourager la concurrence pouvant contribuer à dynamiser les activités économiques, même s'il reste encore des efforts à faire, vu le pourcentage considérable des marchés passés suivant la procédure de gré à gré (41% pour le nombre des marchés validés et 43% en termes de valeurs correspondantes). Quant aux marchés passés suivant la procédure d'appel d'offre restreint, ils représentent 10% avec 3% du montant total des marchés validés.

Comme il a été précisé plus haut, il y a eu quatre (4) avenants validés au cours de cet exercice dont trois (3) n'ont eu aucune incidence financière mis en évidence dans le tableau #5 par le mode de passation non clairement précisé et la valeur associée absente.

Tableau 17: Répartition des marchés validés suivant le mode de passation.

	Nombre de marchés		Valeur des marchés en gourdes	
AOO*¹	2	2%	-	0%
AOON	39	45%	10,551,707,363.61	54%
AORN	9	10%	615,302,102.32	3%
GRGR	35	41%	8,262,993,053.62	43%
NA*	1	1%	-	0%
Grand Total	86	100%	19,430,002,519.55	100%



C 4.5 Les marchés validés par catégorie d'institutions suivant leur mode de passation et Valeur de marchés

Sur les 56 marchés validés pour les ministères, plus de la moitié, soit 31, sont des marchés passés suivant la procédure d'appel d'offres ouvert, avec 19 passés suivant la procédure de gré à gré et 6 passés suivant la procédure d'appel d'offres restreint. Un effort à maintenir et à encourager quand on considère les organismes autonomes et directions déconcentrées qui n'ont eu que 8 marchés

¹ *Les 2 **AOO** et le **NA** (mis pour non applicable) concernent deux avenants sans incidence financière validés respectivement pour le compte de FNE et BMPAD.



passés suivant la procédure d'appel d'offres ouvert sur les 27 marchés validés alors qu'ils en ont eu 15 en gré à gré.

Le seul marché validé pour les institutions indépendantes a été un appel d'offres restreint, et les deux marchés du pouvoir judiciaire, l'un passé par appel d'offres restreint, l'autre par entente directe. (cf: Tableau # 18

Tableau 18: Répartition des marchés par catégorie d'institutions suivant leur mode de passation et Valeur de marchés.

		INSTITUTIONS INDEPENDANTES	MINISTERES	ORGANISMES AUTONOMES/DIRE CTIONS DECONCENTREES	POUVOIR JUDICIAIRE	Grand Total
AOO	#Marchés			2		2
	Valeur			-		-
AOON	#Marchés		31	8		39
	Valeur		8,231,500,360.01	2,320,207,003.61		10,551,707,363.61
AORN	#Marchés	1	6	1	1	9
	Valeur	27,161,458.00	518,162,228.04	46,410,144.28	23,568,272.00	615,302,102.32
GRGR	#Marchés		19	15	1	35
	Valeur		1,027,094,201.25	7,164,281,352.37	71,617,500.00	8,262,993,053.62
NA	#Marchés			1		1
	Valeur			-		-
Total	#Marchés	1	56	27	2	86
	Valeur	27,161,458.00	9,776,756,789.30	9,530,898,500.26	95,185,772.00	19,430,002,519.55

C 4.6 Répartition des marchés validés par source de financement

La grande majorité des marchés validés ont été financés par le Trésor Public. En effet, 16,755,255,662.96 gourdes ont été mises en branle pour décaissement, afin de financer les marchés qui ont été validés par la CSCCA et la CNMP, représentant 86% des valeurs totales des marchés validés. Quant aux autres sources de financement, l'on retrouve les fonds propres avec 13% des valeurs totales et les fonds mixtes (Trésor public et Fonds Monétaire International) 1%.



Tableau 19: Répartition des marchés validés par source de financement - 2023-2024.

	Nombre de marchés		Valeur des marchés	
Fonds Propres	6	7%	2,537,396,896.60	13%
Trésor public	78	91%	16,755,255,662.96	86%
Fonds mixtes²	2	2%	137,349,960.00	1%
Grand Total	86	100%	19,430,002,519.55	100%

Tableau 20: Répartition des marchés validés par catégories d'institutions et sources de financement pour l'exercice 2023-2024.

		Nombre de marchés		Valeur marchés
	Effectif	%	Valeur	%
INSTITUTIONS INDEPENDANTES	1	1%	27,161,458.00	0.1%
Trésor public	1	1%	27,161,458.00	0.1%
MINISTERES	56	65%	9,776,756,789.30	50.3%
Trésor public	54	63%	9,639,406,829.30	49.6%
Fonds Mixtes	2	2%	137,349,960.00	0.7%
ORGANISMES AUTONOMES/DIRECT. DECONCENTREES	27	31%	9,530,898,500.26	49.1%
Fonds Propres	6	7%	2,537,396,896.60	13.1%
Trésor public	21	24%	6,993,501,603.66	36.0%
POUVOIR JUDICIAIRE	2	2%	95,185,772.00	0.5%
Trésor public	2	2%	95,185,772.00	0.5%
Grand Total	86	100%	19,430,002,519.55	100.0%

Les marchés validés pour les institutions indépendantes et les marchés du Pouvoir judiciaire ont été entièrement financés par le trésor public représentant moins d'1% du montant total pour chacune de ces deux catégories.

Les ministères ont eu deux sources de financement principalement : le trésor public (49.6% du montant total des marchés validés) et des fonds mixtes (trésor public et FMI représentant 0.7%).

² Ces Fonds mixtes proviennent du Trésor Public et du FMI et ont financé deux marchés du MARNDR.



Les organismes autonomes et les directions déconcentrées ont été financés non seulement par leur fonds propres (13.1% du montant total des marchés validés) mais aussi et surtout par le trésor public (36.0% du montant total des marchés validés).

C.5 LE CONTRÔLE A POSTERIORI DES MARCHÉS PUBLICS

L'Unité d'Audit, de Documentation et de Statistiques (UADS) de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) joue un rôle essentiel dans la supervision des marchés publics en Haïti. Sa mission principale est d'assurer le contrôle a posteriori des marchés publics non soumis au contrôle a priori de la CNMP, conformément à l'article 10 de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public.

Pour l'exercice fiscal 2023-2024, l'UADS a dû faire face à des défis majeurs liés au contexte sécuritaire du pays, qui ont empêché la réalisation des missions d'audit prévues.

C 5.1 Activités relatives aux statistiques

Un ensemble de cinq (5) documents a été soumis au Secrétaire Technique Principal. Ces documents, élaborés par la statisticienne de l'unité, visent à renforcer les capacités de l'unité pour une meilleure exécution de ses activités statistiques. Ils comprennent :

1. Diagnostic de la situation des statistiques liées aux marchés publics : état des lieux des données disponibles, mettant en évidence le circuit de transmission des informations, notamment au sein de la CNMP.
2. Guide de collecte des données en Haïti : présentation des principales considérations à prendre en compte dans la collecte et l'analyse des données relatives aux marchés publics.
3. Formulaire et questionnaires : outils de collecte couvrant divers aspects des marchés publics. Certains existaient déjà mais ont été révisés et améliorés.
4. Rapport sur les projets de marchés inscrits dans les PAPMP 2022-2023 : application pratique de certaines recommandations du guide de collecte.
5. Rapport sur les marchés validés pour l'exercice 2022-2023 : test et mise en application des points abordés dans le guide de collecte.

Il est recommandé qu'une nouvelle révision, notamment du guide de collecte, soit effectuée afin d'en faire une référence incontournable pour la collecte, le traitement et l'analyse des données relatives aux marchés publics.



Autres tâches réalisées

Parmi les autres activités menées, il convient de mentionner :

- La contribution à l'élaboration d'une analyse sur les bénéficiaires effectifs 2022-2023.
- La collecte et la révision des données sur les marchés publics en Haïti pour le compte de la Banque Mondiale.

C 5.2 Contexte et contraintes rencontrées / Missions d'audit 2023-2024

Durant l'exercice fiscal 2023-2024, l'UADS n'a pas été en mesure de réaliser des missions d'audit sur le terrain en raison de contraintes majeures, à savoir :

1. **Insécurité généralisée** : la recrudescence des actes de violence et de criminalité a rendu de nombreuses zones inaccessibles, compromettant la sécurité des équipes d'audit.
2. **Relocalisation des institutions publiques** : le déplacement de plusieurs Autorités Contractantes (AC) a compliqué l'accès aux documents et aux responsables concernés.
3. **Inaccessibilité de certaines zones** : certaines institutions situées dans des zones à haut risque étaient totalement inaccessibles, empêchant tout contrôle physique des documents.

En conséquence, aucune mission d'audit n'a pu être planifiée ni réalisée au cours de cet exercice.

C 5.3 Leçons tirées

Face aux contraintes rencontrées, plusieurs pistes **d'amélioration ont été** identifiées :

- **Développement d'audits à distance** : mise en place d'outils numériques permettant la collecte et l'analyse virtuelle des documents.
- **Renforcement de la sécurité des équipes** : définition et application d'un protocole de sécurité spécifique pour les auditeurs lors des déplacements.
- **Sensibilisation des Autorités Contractantes** : promotion d'une meilleure gestion documentaire au sein des institutions publiques afin de faciliter les audits.

D. FORMATION ET COMMUNICATION

La CNMP, à travers l'UEDC et l'UCRE, a réalisé au cours de l'exercice administratif, des activités de formation et de communication, conformément aux prescrits de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public.

D 1. FORMATION



D 1.1. Objectifs poursuivis

Les objectifs poursuivis sont :

- CERTIFIER 25 hauts cadres du système haïtien des marchés publics issus de quinze (15) institutions en matière de gestion stratégique de projets, éthique et intégrité dans les marchés publics ;
- FINALISER la mise en place des programmes d'accréditation de 33 Managers Spécialistes en Formation Professionnelle et 21 Managers Spécialistes en Passation de Marchés (MSPM) en vue de la création d'une certification nationale au bénéfice de 150 agents de la fonction publique ;
- POURSUIVRE le renforcement des capacités des acteurs du système ;
- PROMOUVOIR les marchés publics à travers la chaire : « Formation, Études et Recherche en marchés publics ;
- SENSIBILISER les acteurs du système sur la nature et les enjeux, les impacts de la corruption sur l'efficacité des dépenses publiques.

D 1.2. Catégories et description des activités de formation réalisées

D.1. 2.1 Catégories

On peut citer Quatre (4) grandes catégories d'activités dont certaines se déclinent en sous-catégories. Il s'agit des activités suivantes :

- 1) **La Certification en Marchés publics** : réalisée en partenariat avec l'École Nationale d'Administration Publique (ENAP)/CANADA a permis à 25 cadres issus de dix (10) institutions de bénéficier d'une spécialisation dans le domaine ;
- 2) **La Formation continue** : destinée à l'ensemble des acteurs de la commande publique, soient les fonctionnaires (CMMP-CSMP), les opérateurs économiques.

Différentes activités ont été réalisées dans cette catégorie telles :

- La formation des cadres des CMMP et CSMP de deux (2) institutions ;
- le Forum des marchés publics jusqu'à présent interne destiné à l'élucidation des difficultés encourues dans le processus de passation et à l'harmonisation des pratiques d'analyse et de traitement des dossiers ;



-l'organisation d'un colloque intitulé « Marchés Publics : Efficacité des dépenses publiques et Lutte contre la corruption » destiné également à la société civile, la Presse et les universitaires.

3) **La Chaire en Marchés Publics** : dénommée « Formation, Études et Recherches » en marchés publics a été l'objet d'un projet ;

- Encourager la réflexion scientifique sur les marchés publics par le biais des problématiques dans les rapports de stage

- **Cours sur les fondamentaux en marchés publics**

- **Concours « Mon Mémoire en Marchés Publics en 180 jours »**

- **Mise en route d'un programme de Master en marché public**

4) **Les Stages de formation en marchés publics** : au bénéfice d'universitaires licenciés, en attente de soutenance ou finissant leur premier cycle d'études et professionnels.

D.1.2.2. Description des activités :

Certification en marchés publics en partenariat avec l'ENAP Montréal :

Ce programme a été conçu en vue du renforcement des organes du système haïtien des marchés publics à travers le perfectionnement d'une trentaine (30) de cadres expérimentés dans le domaine de la passation et la gestion des marchés publics.

Ce programme comprend trois (3) composantes :

I : Le programme de la « certification en gestion stratégique de projets et de marchés publics.

a. Gestion stratégique de projets publics (GSPP) : trois semaines (à distance). Dans un contexte de réforme des systèmes de gouvernance et de modernisation de l'État, la connaissance des méthodologies, processus et outils de la gestion de projet apparaît donc comme incontournable pour le gestionnaire de projets. Ainsi, cette formation se démarque par une prise en compte stratégique du contexte organisationnel dans lequel se déroule la gestion de projets, c'est-à-dire le contexte public.

b. Gestion des marchés publics : deux semaines (présentiel à Montréal) ;

c. Éthique et intégrité dans la gestion de projets et de marchés publics : une semaine (présentiel à Montréal)



II : Visite au Québec pour un séminaire de perfectionnement et d'échange d'expertise en gestion de marchés publics ;

Cette composante est un séminaire de perfectionnement d'une semaine (5 jours) qui s'est déroulé à travers un voyage d'étude au Québec de l'équipe de la CNMP au cours duquel ont été organisés des ateliers de formation sur des thèmes spécifiques ainsi que des rencontres et des visites avec des institutions québécoises pour le partage des expertises et des bonnes pratiques dans les champs de travail de la CNMP.

Une délégation de cinq (5) hauts cadres et cadres ont participé à des rencontres d'échange d'expertise et de bonnes pratiques avec des institutions publiques au Québec notamment : Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT); Sous-secrétariat aux marchés publics; Autorité des marchés publics de Québec ; Le Vérificateur Général du Québec (VGQ) Bureau de l'Inspecteur Général de Montréal Vérificateur Général de la Ville de Montréal ; L'Unité permanente anticorruption (UPAC) ; Des anciens procureurs de la « Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction », plus familièrement commission Charbonneau ; D'autres institutions québécoises dans le domaine de la gestion des marchés publics.

III : Accompagnement pour la pérennisation des actions

À l'issue du programme de formation et des rencontres avec les institutions québécoises, l'équipe d'experts de l'ENAP accompagnera de manière rapprochée les cadres de la CNMP pour assurer la mise en œuvre des connaissances acquises. Cet accompagnement aura pour objectif : de concrétiser les partenariats établis avec les institutions québécoises visitées ; d'appuyer la mise en place d'un système de gestion des plaintes et de soutenir l'instauration d'un système d'audit de performance.

Un plan détaillé de cette mission, combinant des activités en présentiel et à distance, sera élaboré par l'ENAP et validé par la CNMP à la fin des composantes I et II. Ce plan sera mis en œuvre au cours de l'exercice fiscal 2024-2025.



D.1.3 Formation continue

- **Webinaires** : Organisation de deux (2) webinaires dont l'un sur la **circulaire 010** relative aux procédures de passation des marchés publics et l'autre sur les rapports trimestriels ;
- **Sessions de formation** : Réalisation de deux (2) sessions de formation à l'intention des cadres du Conseil Électoral, de l'Autorité Aéroportuaire Nationale (AAN) et de la Mairie de Pétion-Ville ;
- **Forum des marchés publics** : Neuf (9) séances d'échanges ont été réalisées avec l'ensemble des cadres de la CNMP.
- **Colloque sur les marchés publics** : organisé les 10 et 11 décembre 2024, intitulé « Marchés publics : efficacité des dépenses publiques et luttas contre la corruption » a accueilli environ six cents (600) participants de différents horizons du secteur haïtien des marchés publics et de la société civile. Le colloque étant de portée internationale a réuni les intervenants haïtiens à l'hôtel Karibe de 9 :00 à 3 :00 pm et étrangers à distance. L'évaluation a révélé une très grande satisfaction du public en rapport avec la pertinence de la thématique, de l'importance des thèmes traités, de l'importance des connaissances acquises, des rôles de la société civile et des sanctions liées à la corruption. Elle laisse surtout émerger de nombreuses perspectives intéressantes de consolidation des acquis en matière de lutte contre la corruption.

D.1.4 Activités de stage

Le programme de stage de formation a débuté avec une cohorte de vingt-cinq (25) étudiants dont vingt-trois (23) licenciés et deux (2) finissants ; mais seize stagiaires ont pu boucler le processus. Les départs sont dus aux mouvements migratoires subséquents aux conditions sociopolitiques défavorables.

L'on peut toutefois en tirer des objets et thèmes de recherche capables de nourrir la réflexion scientifique et la recherche dans le domaine des marchés publics. Ci-dessous les différents thèmes identifiés et analysés par les stagiaires dans leurs rapports de stages :

- 1- L'impact des Marchés publics sur la croissance économique en Haïti.



- 2- Optimisation des ressources de la CNMP : Stratégie pour renforcer le contrôle et la supervision des marchés publics en Haïti : Cas de l'UADS
- 3- Les enjeux des obligations sociales et environnementales des entreprises en Haïti dans le cas de la sous-traitance
- 4- Lutte contre la corruption dans la passation des marchés publics en Haïti
- 5- Impact des technologies numériques sur la performance et la transparence des marchés publics
- 6- Les marchés publics, les petites et moyennes entreprises en Haïti : avantages et inconvénients
- 7- Les conventions de concession : entre régulation et impact en Haïti
- 8- Importance de la planification des marchés publics dans la bonne marche des institutions publiques en Haïti
- 9- Les garanties de bonne exécution dans la garantie des défaillances contractuelles en Haïti
- 10- Les défis conjoncturels en Haïti : impact sur le contrôle des procédures de passation et d'exécution des marchés publics

D.1.5 Fonctionnement de la chaire

Au niveau de la chaire, les activités suivantes ont été réalisées :

- **Les cours** en dernière année de licence sur les fondamentaux en marchés publics dispensés à 437 étudiants, contre 1178 durant l'exercice 2022-2023, répartis dans six (6) facultés à travers les trois départements d'accueil : l'Ouest, le Nord et le Sud.
- **Un concours** de mémoire en marchés publics dénommé « Mon Mémoire en Marchés Publics en 180 jours » a été initié. Sur trois finissants retenus, deux ont pu finaliser le processus et soutenir leur mémoire. Les deux (2) thèmes traités touchent à la lutte contre la corruption.
- **La mise en route d'un programme de Master** en marchés publics : une cinquantaine d'étudiants a été sélectionnée via un concours sur un total de 180 inscrits ; des professeurs qualifiés détenteurs de doctorat et Master, expérimentés entre dix à plus d'une trentaine d'années d'expériences constitue le corps professoral soigneusement sélectionné sur la base de leurs dossiers. Le financement reste le plus gros défi à relever pour lancer officiellement le master.



D 1.5.1. Profil des intervenants-formateurs

Tableau #21

PROGRAMMES	INTERVENANTS
Certification ENAP Québec	Professeurs de l'ENAP
Formation continue	Cadres de la CNMP
Cours en marchés publics	Formateurs de la CNMP et d'autres institutions
Concours	CNMP/INAGHEI
Les intervenants/formateurs ayant fourni les prestations de formation sont les cadres de la CNMP dans la majorité et au moins un consultant externe. Ce sont tous des cadres expérimentés, détenteurs d'un master ou d'un doctorat soit en marchés publics ou dans l'une des branches connexes au domaine.	

D. 1.5.2. Présentation du contenu pédagogique

A) WEBINAIRE Circulaire 010 : 30 et 31 janvier 2024

Composition des Commissions Ministérielles et Spécialisées des Marchés publics ; Préparation et transmission du PPAMP/PAPMP ; Formulation des critères, Inclusion et Préalables pour les Marchés de Travaux (6 à 9) ; La liste des Bénéficiaires effectifs ; Identifiant unique ; Constat et suivi des irrégularités dans les Marchés publics (12, 13) ; Participation des PME et des jeunes entreprises dans les Marchés Publics (14 et 15) ; Recours à une procédure Exceptionnelle (16) Fractionnement illégal des Marchés publics (20) ; et Préalables pour les Marchés de Travaux (6 à 9).



B) COURS DE MARCHÉS PUBLICS

- Système national de passation de marchés publics ;
- Seuils et procédures ;
- Étapes clés du processus de passation de marchés publics ;
- Planification des marchés publics ;
- Marchés faisant exception à la LMP ;
- Passation et exécution des marchés publics
- Garanties ;
- Les modèles de dossier d'appel d'offres ;
- Suivi et Exécution des marchés publics ;
- Exécution des marchés publics ;
- Bénéficiaires effectifs ;
- Clauses essentielles du contrat.

D 1.5.2. Profil et nombre de participants

Tableau #22 : profils et nombre de participants selon les activités réalisées :

ACTIVITÉS	Nombre de participants	DUREE	Publics
1) FORMATION CONTINUE DES CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE :			
Webinaire sur la circulaire 010	150	2 jours 30 et 31 janvier 2024	- Cadres des CMMP/CSMP,



Formation en marchés publics	60	15 jours	- Formation de cadres de 2 institutions (CEP – AAN-Mairie de Pétiön-ville)
2) STAGES • FORMATION : Théorie et Immersion ; • EXPOSÉS : Présentation des rapports de mémoire ;	16 attestations	- 3 mois	- Universitaires (Licenciés, finissants)
3)CHAIRE « Formation, Études et Recherches en Marchés Publics »	.		
• COURS sur les fondamentaux en Marchés Publics ;	437 étudiants	45 heures	-Universitaires (Licenciés, finissants)
• CONCOURS : « Mon Mémoire en 180 jours en Marchés Publics » : Soutenances	2 gagnants du concours Mon Mémoire en M. Publics en 180 jours		-Finissants 1 ^{er} cycle universitaire

D 1.6 Coût et financement

Les dépenses liées aux activités de formation continue peuvent être comptabilisées en termes de contribution matérielles de la CNMP et des autorités contractantes. Ces contributions couvrent la documentation, les prestations de consultant, le matériel, la restauration des participants et toute la logistique qui les a supportés.



Toutes les dépenses liées aux autres activités telles, la formation continue, la chaire et les stages ont été prises en charge par le budget de fonctionnement de la CNMP. Toutefois, la Certification ENAP/Québec a reçu le financement de la Banque Mondiale.

D 2. Communication

La fonction communication au sein de toute organisation est à la fois stratégique et opérationnelle. Dans sa phase stratégique, elle peut se déployer dans le cadre d'un plan triennal ou quinquennal à travers la mise en œuvre d'une politique de communication. En attendant la validation de cette politique, l'Unité de communication est en appui aux autres unités. Cette section aborde les types d'activités, les objectifs poursuivis en la matière et les actions y relatives.

D2.1 Types d'activités de communication réalisées

Voici les activités auxquelles l'UCRE a donné lisibilité et visibilité pour l'exercice 2023-2024.

- Lancement de la formation de haut niveau menant à une **Certification en gestion stratégique de projets et de marchés publics**. Tâche de l'UCRE : publication d'un article assorti de photos.
- Recrutement de Secrétaires techniques. Tâche de l'UCRE : achat d'espace publicitaire au Nouvelliste.
- Recrutement des Membres des CDMP. Tâche de l'UCRE : achat d'espace publicitaire au Nouvelliste.
- Série de conférences mensuelles 'LE RENDEZ-VOUS DU MOIS'. Tâche de l'UCRE : Invitation à la presse/publication d'articles/ veille médiatique.
- Fin de stage pour la dernière cohorte de stagiaires (environ 50). Tâche de l'UCRE: publication d'article assorti de photos.
- « **Mon mémoire en marché public en 180 jours** ». Tâche de l'UCRE : Invitation à la presse
- Célébration des 19 ans d'existence de la CNMP. Tâche de l'UCRE : Ronde des médias. Les médias qui nous ont interviewé sont : RTG (radio télé Ginen) RTVC (Radio télé Caraïbes), RTM (Radio télé Métropole), Kiskeya, Vision 2000, RFM, Scoop, Méga.
- Activités récurrentes : révision et validation de contenus web pour le gestionnaire du site web et des plateformes numériques de la CNMP dans le cadre de la communication digitale



D. 2.2 Objectifs poursuivis

Les objectifs poursuivis dans le cadre des activités de communication sont les suivants :

- Visibiliser et lisibiliser les activités de l'institution,
- Augmenter sa notoriété,
- Soigner son image et sa réputation,
- Permettre à l'institution de rester dans l'actualité,
- Faire connaître sa mission, vision et ses valeurs,
- Construire sa reconnaissance (A plus ou moins long terme, le public doit se rendre à l'évidence que la CNMP remplit sa mission telle qu'indiquée dans son texte réglementaire, en l'occurrence, la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public).

D. 2. 3. Les activités réalisées au titre de la communication

- 1) Rédiger des articles aux fins de publication,
- 2) Rédiger des communiqués/ invitations de presse,
- 3) Faire des interventions médiatiques,
- 4) Réaliser des veilles médiatiques surtout au moment d'activités d'envergure. Mais la veille est permanente. L'institution doit savoir ce que les médias pensent d'elle ; bref elle doit savoir comment elle est perçue dans ce milieu),
- 5) Relations publiques et relations de presse institutionnelles,
- 6) Animer les activités publiques,
- 7) Renseigner le public sur la CNMP lors des expositions,
- 8) Proposer des éléments de langage,
- 9) Représenter la CNMP à certaines activités publiques.

E. LES ACTIVITÉS DES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES DES MARCHÉS PUBLICS

La Direction de Coordination des Commissions Départementales a entamé cet exercice fiscal avec détermination et engagement. Elle a renouvelé ses engagements envers la CNMP et établit des objectifs pour conclure l'année sur des réussites malgré les difficultés. Ce rapport présente les



réalisations de la DCCDMP et des CDMP durant l'exercice fiscal, ainsi que le bilan des réalisations qui inclut les contraintes rencontrées et les perspectives pour le prochain exercice.

E.1 Les activités réalisées par la DCCDMP pour l'exercice fiscal 2023-2024

Les activités réalisées par la DCCDMP pendant l'exercice 2023-2024 comprennent principalement les suivis liés à la fin du mandat des membres des Commissions Départementales des Marchés Publics (CDMP), le recrutement des nouveaux membres des CDMP, ainsi que les travaux habituels de la direction pour assurer la coordination des CDMP.

E.1.1 Fin de mandat des membres des CDMP et recrutement des nouvelles CDMP

Nommé par arrêté du Premier ministre le 10 février 2021, avec un mandat de trois ans renouvelable une seule fois, le mandat des membres des Commissions Départementales des Marchés Publics (CDMP) a pris fin le 10 février 2024. Afin de prévenir toute vacance à la tête des CDMP, une procédure de transition a été initiée en vue de la constitution de nouvelles commissions. Ainsi, après avoir annoncé aux membres leur fin de mandat, la CNMP a mis en place un comité d'évaluation pour évaluer leur performance durant leur mandat de 3 ans, dont une mission fut organisée à cet effet.

Par le biais d'une correspondance administrative référencée CNMP/DC/ndh/11-23/00185 le 24 novembre 2023, la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) a officiellement informé les membres des CDMP de l'approche imminente de la fin de leur mandat. Une autre correspondance a également été adressée au Premier Ministre le 23 novembre 2023, l'informant de cette échéance, tout en sollicitant son autorisation pour la formation du comité d'évaluation des travaux réalisés par les membres des CDMP durant leur mandat.

Conformément à l'article 17 de l'arrêté du 26 octobre 2009 déterminant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la CNMP, un comité ad hoc de trois membres a été constitué pour évaluer les travaux effectués par les membres des CDMP pendant leur mandat. Ce comité était composé de :

- Madame Sandra TOUSSAINT JOSEPH, Membre de la CNMP ;
- Monsieur Edwich ETIENNE, Directeur administratif et financier de la CNMP ;
- Monsieur Marc Selon GUILLAUME, Directeur de la DCCDMP.



Initialement prévue pour le mois de décembre 2023, cette mission a été reportée au début de l'année 2024 à cause de contraintes administratives. Cependant, en raison des perturbations survenues au début de l'année 2024, la mission a de nouveau été reportée à une date indéterminée. En effet, la situation sécuritaire du pays a contraint la CNMP à quitter son siège situé à l'avenue Christophe, et à reprendre ses activités environ un mois plus tard dans les locaux l'Unité de Construction et de Logement des Bâtiments Publics (UCLBP) sous un système de roulement.

En juin 2024, un nouveau comité a été formé pour la réalisation de ladite mission d'évaluation. Il est composé de :

- Madame Marie Esther FAROUL, Membre de la CNMP ;
- Monsieur Edwich ETIENNE, Directeur administratif et financier de la CNMP ;
- Monsieur Marc Selon GUILLAUME, Directeur de la DCCDMP.

Par une correspondance datée du 24 juin 2024, la CNMP a informé les membres des CDMP de la création de ce nouveau comité, ainsi que des dates prévues pour les évaluations.

Les missions d'évaluation se sont déroulées du 15 au 18 juillet 2024. Le comité a débuté son travail au Cayes le 15 juillet, en procédant à l'évaluation des membres de la CDMP Sud. Le 16 juillet, le comité s'est rendu au Cap-Haïtien pour évaluer les membres de la CDMP Nord. Après chaque évaluation, une réunion avec le personnel des CDMP a permis de recueillir des informations sur leur collaboration avec les membres, de noter leurs doléances et de leur proposer de meilleures méthodes de travail pour renforcer l'efficacité et le dynamisme au sein de l'institution.

Le comité a aussi rencontré les partenaires des CDMP dans leur département respectif, afin de recueillir leurs avis sur la nature de la collaboration qu'ils ont entretenue avec les CDMP et de l'impact de l'action des membres au niveau de leur département. Les partenaires consultés sont les suivants.

Pour la CDMP-Nord :

- Monsieur Jean Dorvil ÉTIENNE, Directeur Départemental du Nord du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) ;



- Monsieur Julsnerd NELSON, Doyen de la Faculté de Droit, des Sciences Économiques et de Gestion du Cap-Haïtien (FDSEG-CH) ;
- Monsieur Hérissé GUIRAND, Président du Campus Henry Christophe Limonade (CHCL).

Pour la CDMP-Sud

- Monsieur Lucnet DUMOND, Directeur Départemental du Sud de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) ;
- Monsieur Jean Jacques THEOBAL, Directeur Départemental du Sud du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) ;
- Monsieur Édouard JULES, Recteur de l'Université Publique du Sud au Cayes (UPSAC).

À l'issue de ces évaluations, un certificat a été délivré aux membres, attestant qu'ils ont respecté leurs obligations contractuelles pendant leur mandat de trois ans, du 21 avril 2021 au 20 avril 2024. Ce certificat confirme également leur éligibilité à participer au concours pour le renouvellement des CDMP.

Le processus de recrutement a été lancé officiellement le 19 décembre 2023. La CNMP a partagé les avis de recrutement, accompagnés d'une correspondance adressée aux Délégués départementaux du Nord et du Sud pour les inviter à recevoir les dossiers au sein de leur délégation départementale. La date limite de réception des dossiers était initialement fixée au 19 janvier 2024. L'avis de recrutement a aussi été publié sur les sites web de la CNMP et de l'OMRH, diffusé sur les réseaux sociaux et relayé par la presse écrite. Cependant, des perturbations sociopolitiques ont affecté le fonctionnement des bureaux de collecte de dossiers de candidature dans le Nord et dans le Sud, la CNMP a dû prolonger cette échéance jusqu'au 31 janvier 2024 pour permettre à un plus grand nombre de candidat à participer.

Un total de 51 dossiers de candidature ont été recueillis, répartis comme suit : 20 dans le Nord, 18 dans le sud et 13 au siège social à Port au Prince. Un jury de sélection, constitué de concert avec l'OMRH, a été mis en place pour évaluer ces dossiers et déterminer lesquels sont éligibles pour la prochaine étape du concours. Les membres du jury, travaillant sous la supervision de Me Henri BOUCICAUT, Coordonnateur de la fonction publique à l'OMRH, sont les suivants :



- Madame Marie Esther FAROUL, Membre de la CNMP ;
- Monsieur Marc Selon GUILLAUME, Directeur de la DCCDMP ;
- Madame Ludmanie CASTAING, Responsable des Ressources Humaines.

L'évaluation prévue initialement pour le 8 et 9 mars 2024 a été reporté à une date ultérieure, afin de permettre une meilleure organisation et de garantir que les candidats puissent se rendre à Port-au-Prince pour le concours. Les épreuves ont finalement eu lieu les 25 et 26 juillet 2024 dans les locaux de la CNMP, sous la supervision du coordonnateur de la fonction publique à l'OMRH et des membres du jury de sélection.

E.1.2 Autres activités

La DCCDMP a instauré des séances de travail avec son personnel dans le but de renforcer la productivité de l'équipe. Ces séances de travail avaient pour but le renforcement des capacités et la culture de partage de connaissances au sein de la DCCDMP. Elles devraient être réalisées deux fois par mois sur des sujets pertinents liés au droit et aux marchés publics. Une première séance a eu lieu le mardi 12 décembre 2023 au cours de laquelle le Directeur de la DCCDMP a abordé le thème : « *l'individu au regard du droit civil* ». Cette session a offert aux participants l'opportunité d'échanger leurs opinions et leurs connaissances sur le sujet. L'objectif de cette réunion était de comprendre l'individu et ses liens, et comment on peut protéger les droits et obligations qui en découlent. D'autres séances n'ont pas pu se réaliser en raison de nombreuses contraintes.



E.2 Les activités réalisées par les CDMP pendant l'exercice fiscal 2023-2024

E.2.1 Célébration du 19ème anniversaire de la CNMP par les CDMP

Comme à l'accoutumée, les Commissions Départementales des Marchés Publics (CDMP) célèbrent l'anniversaire de la CNMP en organisant des activités au sein de leur département respectif. Cependant, la CDMP-Nord n'a pas pu réaliser d'activités cette année en raison de contraintes budgétaires et des difficultés survenues au sein du département du Nord au cours de cette période. En revanche, la CDMP-Sud de son côté a marqué cette journée en organisant une conférence au complexe administratif des Cayes autour du thème « *la problématique des marchés publics en Haïti : cas des municipalités du Sud* ».

Cette conférence avait comme panéliste le juge à la cour d'appel des Cayes, Me Ezéchiel VAVAL, et le Directeur départemental de la CSCCA. Ils ont aussi partagé leurs expériences sur la passation des marchés publics en présentant les cas des mairies de Chardonnières et de Les Anglais. Parmi les distingués invités figuraient les responsables de Pagode et de l'Association des Maires du Sud (AMSUD), des représentants du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) et de l'Université Publique du Sud au Cayes (UPSAC). Le Représentant de la CDMP-Sud, M. Robinson DORLUS a prévu de remettre une distinction au juge VAVAL pour sa contribution à la promotion des marchés publics dans le département du Sud, mais, la plaque d'honneur n'a pas été expédiée à temps à la CDMP. Enfin, une touche artistique a été ajoutée à cet événement mémorable grâce à un groupe de danse. La journée s'est clôturée par un dîner convivial où les participants ont eu l'occasion de poursuivre les discussions informelles et de renforcer leurs liens.



F. LES RESSOURCES

L'une des attributions de la Direction administrative et financière est d'assurer la gestion des ressources humaine, matérielle et financière de la CNMP, prévoit l'article 27, alinéa 1 de l'arrêté déterminant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la CNMP. Cette partie traite des ressources humaines, financières et matérielles.

F.1. Ressources humaines

Pour répondre à certains besoins en personnel, la DAF a enregistré le transfert de quelques cadres émargeant au budget de la Primature et en a engagé d'autres, par contrat. Les trois prochains tableaux présentent les activités liées à la gestion et au mouvement du personnel de la CNMP durant l'exercice.

F 1.1 Service du personnel

Tableau #23

Période	Activités et mouvements du personnel
Octobre 2023 à septembre 2024	- Participation à la désignation des employés de l'année ; - Suivi des dossiers de nominations en cours ; - Publication d'avis, de note et de circulaire ; - Soumission à la Primature pour approbation des avis de nomination et des contrats ; - Contrôle des présences du personnel ; - Distribution de formulaire de planification de congés ; - Préparation des formulaires de congé ; - Suivi de demande de mise en disponibilité à la Primature ; - Mise à jour et classement des dossiers du personnel - Accueil et présentation de nouveaux employés ; - Fourniture des soins et des médicaments au personnel ; - Suivi des dossiers de réclamation et autres à l'OFATMA ;



	- Réception de lettres de nomination et de promotion de la Primature ; - Gestion du système de contrôle de présence électronique ; - Participation active au comité de recrutement des membres des CDMP nord et sud ; - Participation active au comité de régularisation du statut de certains cadres avec l'OMRH ; - Réception des stagiaires ; - Gestion des activités de la cafétéria ; - Évaluation annuelle du personnel de l'institution ;
--	--

F 1.2 Service de la comptabilité

Tableau #24

Période	Activités et mouvements du personnel
Octobre 2023 à septembre 2024	- Réaménagement du budget 2023-2024 - Exécution du payroll mensuel, indemnités et autres frais ; - Paiement de boni aux différentes catégories de personnel ; - Suivi des dossiers au poste comptable ; - Préparation et suivi des réquisitions pour l'acquisition des biens et services ; - Enregistrement des opérations dans les livres comptables ; - Classement en bonne et due forme des dossiers comptables ; - Soumission de rapport au Directeur administratif et financier ; - Soumission des originales de pièces comptables au Poste Comptable du Pouvoir Exécutif ; - Accueil et formation de stagiaires ; - Évaluation de son personnel ; - Clôture de l'exercice fiscal 2023-2024



F 1 3 Service de la logistique

Tableau 25

Période	Activités
Octobre 2023 à septembre 2024	- Préparation de l'inventaire de l'exercice 2023-2024 - Prise de pro formas et de cotations ; - Préparation des bons de commandes et des demandes de service en vue de l'achat des biens et services ; - Gestion et entretien des véhicules ; - Renouvellement d'assurance des véhicules ; - Gestion des stocks de fournitures ; - Appui à la cafétéria pour s'approvisionner en produits alimentaires ; - Entretien des génératrices et autres matériels et équipements ; - Entretien du bâtiment ; - Réparation et installation de climatiseurs - Organisation des réunions périodiques - Décontamination et désinsectisation du bâtiment - Évaluation de son personnel

La CNMP a démarré l'exercice avec un effectif de **163 employés, membres de la Commission Nationale et des CDMP incluses**. A la clôture, **elle en comptait 157**. Voir le tableau suivant :

Tableau #26

#	Catégorie et statut du personnel	Quantité
1	Membres de la Commission	4
2	Membres des CDMP	6
3	Personnels réguliers	81
4	Personnels Contractuels	48



5	Personnels transférés	17
6	Mise à disposition	1
	Total	157

Parmi ces employés, 17 constituent le personnel des Commissions Départementales des Marchés Publics (CDMP). Ils sont répartis comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Tableau #27

Commissions départementales	Nombre de personnel
Nord	8
Sud	9
Total	17

Au cours de l'exercice, quatorze (14) membres du personnel ont été titularisés, renforçant ainsi la stabilité des effectifs de la CNMP. Malheureusement, l'institution a connu deux pertes douloureuses : Madame Janima ALPHONSE, titularisée, et Madame Renise BAZELAIS, contractuelle affectée à la cafétéria, sont décédées durant l'exercice.

La section de gardiennage et de sécurité a poursuivi ses activités au même rythme. Elle compte un responsable et deux gardiens affectés aux barrières, tandis que les agents de sécurité transférés par la Primature assurent la surveillance par roulement en groupes de trois. L'effectif global demeure de neuf (9) agents. La compagnie de sécurité privée collabore étroitement avec l'équipe interne et relève directement du Responsable de la Logistique, qui assure la coordination de leurs actions.

Par ailleurs, la section Entrepôt et la section Approvisionnement ont chacune été dotées d'un responsable et d'un adjoint. Des descriptions de tâches spécifiques doivent encore être élaborées afin de clarifier leurs attributions et optimiser leur fonctionnement.

Enfin, il convient de noter que six (6) membres du personnel ont quitté l'institution au cours de l'exercice fiscal 2022-2023, ce qui a nécessité des ajustements dans la gestion des ressources humaines.

F.2. Ressources matérielles

En dépit des contraintes budgétaires, la DAF a pu maintenir le bâtiment de la CNMP dans un état sain de propreté grâce aux efforts de l'équipe de ménage de la CNMP. La cafétéria a fonctionné tant bien que mal. L'infirmerie rencontrait beaucoup de difficultés pour maintenir le niveau de service habituel.



L'inventaire 2023-2024, comprenant le parc d'automobile et tous les biens meubles du bureau central ainsi que ceux des commissions départementales des marchés publics sud et nord, a été déposé à la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSCCA) et à l'Inspection générale des finances (IGF).

Deux (2) véhicules déclassés préalablement sont en attente d'être reclassés au patrimoine de la CNMP. Le processus de leur vente n'a pas abouti.

F.3. Ressources Financières

Sur le plan budgétaire, la CNMP disposait de crédits relativement suffisants au début de l'exercice. Toutefois, la publication du budget rectificatif en juin 2024 a placé l'institution dans une situation particulièrement difficile, nécessitant l'intervention de la Primature afin de lui permettre de faire face à ses obligations.

La CNMP avait démarré l'exercice 2023-2024 avec un budget de fonctionnement de 339 223 128 gourdes, auquel s'ajoutaient des crédits de 400 000 000 gourdes alloués au budget d'investissement, en tant qu'avance de démarrage pour le projet de construction de son bâtiment. Sur le budget de fonctionnement, 204 195 144 gourdes étaient destinées aux dépenses de personnel et 135 027 984 gourdes à l'exécution des autres dépenses de fonctionnement.

Cependant, ce budget a été revu à la baisse lors du rectificatif de juillet 2024, entraînant une coupe de 38 416 527 gourdes. Cette réduction a mis l'institution dans l'impossibilité de répondre à ses engagements. Par ailleurs, en raison de la dégradation de la situation sécuritaire au centre-ville, la totalité des crédits alloués au budget d'investissement a été supprimée.

Face à cette situation, la Commission a dû solliciter l'appui de la Primature pour obtenir un portefeuille supplémentaire de crédits d'un montant de 7 960 054,33 gourdes, indispensable au bouclage de l'exercice. Grâce à cet appui, le budget de la CNMP est passé de 300 806 601 gourdes à 308 766 655,33 gourdes, permettant de couvrir les engagements prévus et d'assurer la continuité des activités.

Les tableaux budgétaires annexés présentent en détail les dépenses exécutées au cours de l'exercice 2023-2024. Sur les 308 766 655,33 gourdes de crédits obtenus, 302 445 968,41



gourdes ont été dépensées, soit 97,95 % du total, laissant une balance de 6 320 686,92 gourdes. Au total, 294 réquisitions ont été préparées et exécutées durant l'exercice. L'analyse du tableau 4 révèle que 62 % du budget de fonctionnement était consacré au traitement du personnel, contre 38 % pour les autres dépenses de fonctionnement.

Le tableau 5 indique le total des crédits dépensés, tandis que le tableau 6 présente le solde des crédits par alinéa. Il convient de noter qu'à l'alinéa 142, des crédits de 1 000 000 gourdes avaient été engagés en fin d'exercice pour l'octroi de primes aux grands commis, mais n'ont pas été décaissés ; la réquisition correspondante a été annulée.

En définitive, l'analyse budgétaire démontre que les crédits de fonctionnement alloués à la CNMP étaient nettement insuffisants pour lui permettre d'accomplir pleinement sa mission. Depuis trois ans, l'institution a considérablement évolué en taille et en volume d'activités, ce qui exige un budget proportionné à ses responsabilités. Pour le nouvel exercice, il apparaît indispensable d'obtenir du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) un budget de fonctionnement raisonnable, capable de financer les projets et de soutenir efficacement les activités de l'institution.

Malgré ces contraintes budgétaires et une année fiscale extrêmement difficile, la CNMP s'est efforcée de remplir valablement la mission qui lui est dévolue par la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrages de service public.



Conclusion

L'exercice 2023-2024 a été marqué par défis conjoncturels énormes qui ont limité les activités de toutes les unités du Secrétariat technique et directions de la CNMP. L'institution a dû s'adapter aux circonstances, et trouver des modes opératoires aptes à la réalisation des missions qui lui sont dévolues.

Au cours de l'exercice administratif, la crise de l'insécurité n'a pas été sans incidence sur les marchés publics. Puisque la région métropolitaine de Port-au-Prince a continué d'être bénéficiaire de l'écrasante proportion des dépenses publiques, les marchés validés dont les natures correspondent le plus aux filières d'investissement, de conception et de construction comme ceux de prestation intellectuelle et de travaux chutent respectivement à 0% et à 2% en valeur. Des projets correspondant à ces natures de marché n'ont pas pu s'implémenter dans des conditions d'instabilité et d'insécurité généralisée qui assaillent les zones prises en otage par les gangs. Quant à la proportion de marchés de fourniture et de service, elle grimpe à 98%.

Si la procédure d'AOON occupe la première place dans les chiffres de marchés passés (soit 39 sur les 82 marchés validés), celle de gré à gré n'en est pas loin (soit 35). Des efforts sont encore à fournir, notamment du côté des organismes autonomes et directions déconcentrées, qui, pour cet exercice, avait quelque peu priorisé la procédure gré à gré.

De plus, quand on considère que les marchés validés représentent seulement environ 9% des marchés planifiés, il y a lieu de questionner cet état de fait.

La CNMP, en mettant en œuvre les recommandations issues des leçons tirées, continue de renforcer la gouvernance publique en matière de passation des marchés, de promouvoir la transparence et de contribuer à prévenir la corruption dans l'administration publique haïtienne.







Tableau
31

COMMISSION NATIONALE DES MARCHES PUBLICS CNMP Sommaire des dépenses effectuées du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024																
	A														B	C
LIBELLE	PREVISION BUDGETAIRE 2023-2024	CODE	OCT 23	NOV 23	DEC23	JANVIER 24	FEVRIER 24	MARS 24	AVRIL 24	MAI 24	JUIN 24	JUILLET 24	AOUT 24	SEPT 24	TOTAL CUMULATIF	DIFFERENCE A-B
REMUNERATION PRINCIPALE / PERSONNEL DE CARRIERE	49,087,062.00	110	3,606,449.00	3,606,449.00	3,606,449.00	3,533,449.00	3,482,149.00	3,436,449.00	3,436,449.00	3,436,449.00	3,436,449.00	6,234,175.68	4,555,649.00	4,617,649.00	46,988,214.68	2,098,847.32
REMUNERATION GRAND /COMMIS DE L'ETAT	16,871,000.00	112	1,776,000.00	1,366,000.00	1,366,000.00	1,366,000.00	1,366,000.00	1,366,000.00	1,366,000.00	1,366,000.00	1,366,000.00	1,366,000.00	1,366,000.00	1,366,000.00	16,802,000.00	69,000.00
REMUNERATION PERSONNEL CONTRACTUEL	1,728,005.00	114							1,008,000.00		288,000.00	144,000.00	144,000.00	144,000.00	1,728,000.00	5.00
REMUNERATIONS PERSONNEL STAGIAIRES ET ASSIMILES	1,552,096.00	117				91,400.00									91,400.00	1,460,696.00
REMUNERATION PERSONNEL CONTRACTUEL	21,999,617.33	119							4,168,800.00					17,830,750.00	21,999,550.00	67.33
INDEMNITE DE FONCTION/PERSONNEL DE CARRIERE	12,416,109.00	120	765,733.32	1,531,466.64	765,733.32	765,733.32	765,733.32		765,733.32	461,933.34	1,069,533.30	1,531,466.64	3,531,046.65	404,333.34	12,358,446.51	57,662.49
INDEMNITE DE FONCTION/ GRAND COMMIS	10,928,011.00	122	910,666.66	910,666.66	910,666.66	910,666.66	910,666.66	910,666.66	910,666.66	910,666.66	910,666.66	910,666.66	910,666.66	910,666.66	10,927,999.92	11.08
INDEMNITES ET PRIMES DIVERSES	4,872,525.00	140	58,500.00	117,000.00	106,100.00	192,200.00	58,500.00	100,000.00	468,750.00	52,000.00	228,750.00	104,000.00	71,400.00	3,283,150.00	4,840,350.00	32,175.00
INDEMNITES ET PRIMES DIVERSES/ GRD COM	1,000,000.00	142												1,000,000.00	1,000,000.00	0.00
AUTRES PERSONNELS	250,001.00	149												90,000.00	90,000.00	160,001.00
BONI / PERSONNEL DE CARRIERE	3,921,710.00	160			3,745,101.24										3,745,101.24	176,608.76
BON/ GRAND COMMIS DE L'ETAT	1,776,011.00	162			1,776,000.00										1,776,000.00	11.00
BON/ PERSONNEL CONTRACTUEL	645,768.00	164			645,750.00										645,750.00	18.00
BONI / AUTRES PERSONNELS	1,208,135.00	169			1,208,125.03										1,208,125.03	9.97
PROTECTION SOCIALE/ GRD COMMIS DE L'ETAT	6.00	172														6.00
PROTECTION SOCIALE/ PERS. CONTRACTUEL	9.00	174														9.00
PROTECTION SOCIALE/ AUTRES PERSONNELS	3.00	179														3.00
TRAITEMENT EN NATURE/ PERS. CAR	62,699,098.00	180	3,522,020.00	3,718,982.00	7,065,970.00	7,268,340.00		7,078,560.00	4,562,906.00	4,513,284.00	3,917,244.00	4,304,714.00		16,587,357.00	62,539,377.00	159,721.00
PERSONNEL JOURNALIER	9.00	196														9.00
PERSONNEL STAGIAIRE ET ASSIMILE	4.00	197														4.00
AUTRES PERSONNELS	10.00	199														10.00
ALLOCATIONS DE FONCTIONNEMENT	117,811,466.00	280	1,328,600.00	5,927,200.00	11,206,333.13	10,416,836.57	2,762,529.00		2,778,568.00	3,359,366.87	2,527,690.00	5,955,141.44	3,637,338.59	67,217,350.43	117,116,954.03	694,511.97
TOTAL	308,766,655.33		11,967,968.98	17,177,764.30	32,402,228.38	24,544,625.55	9,345,577.98	12,891,675.66	19,465,872.98	14,099,699.87	13,744,332.96	20,550,164.42	14,216,100.90	113,451,256.43	303,857,268.41	4,909,386.92



Tableau
#32

1112 MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Date :
30-SEP-24 15:51:59

Dépenses: Par Instance et Par Alinéa

Période allant de OCTOBRE 2023

Exercice 2023-2024

à SEPTEMBRE 2024

Imprimé par : BREMMANUEL

Ministere	1215	LA PRIMATURE				
Instance	121511911	COMMISSION NATIONALE INTERIMAIRE DE PASSATION DE MARCHES				
Code Alinea	Description	Montant Alloué	Montant Engagé (VISA)	Montant Autorisé	Solde	
110	REMUNERATION PRINCIPALE / PERSONNEL DE	49,087,062.00	0.00	46,988,214.68	2,098,847.32	
112	REMUNERATIONS PRINCIPALES / GRAND COMM	16,871,000.00	0.00	16,802,000.00	69,000.00	
114	REMUNERATIONS PRINCIPALES / PERSONNEL C	1,728,005.00	0.00	1,728,000.00	5.00	
117	REMUNERATIONS PRINCIPALES / PERSONNEL :	1,552,096.00	0.00	91,400.00	1,460,696.00	
119	REMUNERATIONS PRINCIPALES / AUTRES PER:	21,999,617.33	411,300.00	21,588,250.00	67.33	
120	INDEMNITES DE FONCTION/PERSONNEL DE CAI	12,416,109.00	0.00	12,358,446.51	57,662.49	
122	INDEMNITES DE FONCTION/GRANDS COMMIS DI	10,928,011.00	0.00	10,927,999.92	11.08	
140	PERSONNEL DE CARRIERE	4,872,525.00	0.00	4,840,350.00	32,175.00	
142	GRANDS COMMIS DE L'ETAT	1,000,000.00	1,000,000.00	0.00	0.00	
149	AUTRES PERSONNELS	250,001.00	0.00	90,000.00	160,001.00	
160	BONI/PERSONNEL DE CARRIERE	3,921,710.00	0.00	3,745,101.24	176,608.76	
162	BONI/GRANDS COMMIS DE L'ETAT	1,776,011.00	0.00	1,776,000.00	11.00	
164	BONI/PERSONNEL CONTRACTUEL	645,768.00	0.00	645,750.00	18.00	
169	BONI/AUTRES PERSONNELS	1,208,135.00	0.00	1,208,125.03	9.97	
172	PROTECTION SOCIALE/GRANDS COMMIS DE L'I	6.00	0.00	0.00	6.00	
174	PROTECTION SOCIALE/ PERSONNEL CONTRACTI	9.00	0.00	0.00	9.00	
179	PROTECTION SOCIALE/ AUTRES PERONNELS	3.00	0.00	0.00	3.00	
180	TRAITEMENTS EN NATURE / PERSONNEL DE C	62,699,098.00	0.00	62,539,377.00	159,721.00	
195	PERSONNEL VACATAIRE	0.00	0.00	0.00	0.00	
196	PERSONNEL JOURNALIER	9.00	0.00	0.00	9.00	
197	PERSONNEL STAGIAIRE ET ASSIMILE	4.00	0.00	0.00	4.00	
199	AUTRES PERSONNELS	10.00	0.00	0.00	10.00	
279	AUTRES FRAIS DE RECEPTION ET MANIFESTA	0.00	0.00	0.00	0.00	
280	ALLC. DE FONCT. AUX ORG. AUTONOMES A C	117,811,466.00	0.00	117,116,954.03	694,511.97	
Total	24	308,766,655.33	1,411,300.00	302,445,968.41	4,909,386.92	
		308,766,655.33	1,411,300.00	302,445,968.41	4,909,386.92	

